

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

276

DT6

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD
PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 24 janvier 2011 à 19h
Centre communautaire
115, rue de la Fabrique
Saint-Luc-de-Bellechasse

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 JANVIER 2011	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
Mme ANDRÉE POULIN ET M. STÉPHANE ST-LAURENT	4
RÉSEAU DES MONTAGNES	8
M. Alain Chabot	
M. MARIO LABRIE.....	26
M. BRUNO LABRECQUE.....	41
M. DENIS LAFLAMME.....	49
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. RAOUL JOMPHE.....	51
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-BELLECHASSE.....	54
M. René Leclerc	
TECHNOCENTRE ÉOLIEN.....	68
M. Frédéric Côté	
Mme NADIA TANGUAY	74
Mme CAROLINE POULIOT.....	76
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-BELLECHASSE.....	77
M. René Leclerc	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE.....	78
Mme Marielle Lemieux	

**SÉANCE DU 24 JANVIER 2011
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de parc éolien Massif du Sud par Saint-Laurent Énergies inc.

10 Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion.

15 Je suis François Lafond et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Pour ce faire, je suis accompagné de John Haemmerli qui agit à titre de commissaire.

20 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission! Les analystes qui soutiennent les travaux de la Commission tout au long du mandat de quatre (4) mois avec nous, messieurs Rafael Carvalho et Yvon Deshaies; la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Lyne Boutin; la responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, madame Julie Olivier.

25 La Commission est également assistée d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Richard Grenier, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique, et de monsieur Michel Filteau, responsable de la sonorisation.

30 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx, sténographe officielle.

35 Les transcriptions des séances de cette deuxième partie de l'audience publique seront accessibles environ une semaine après la fin de cette deuxième partie de l'audience publique dans les centres de consultation et de documentation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également dans le site Web du BAPE.

40 Nous avons tenu les 13, 14 et 15 décembre derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

Nous abordons la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

45 Le déroulement de la séance est le suivant! Nous demandons aux personnes qui se sont inscrites pour présenter un mémoire de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

50 Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes. La Commission d'enquête échangera avec les présentateurs des mémoires afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

55 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

60 Au cours de cette deuxième partie de l'audience publique, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer; ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

65 Six (6) séances auront lieu au cours de cette deuxième partie de l'audience publique. Pour ce soir, onze (11) présentations sont prévues à l'horaire de la soirée. Nombre d'entre vous voulaient savoir combien de mémoires que la Commission a reçus; la Commission a reçu jusqu'à présent cent trente-quatre (134) mémoires dont soixante-quatre (64) seront présentés.

70 Et pour ceux qui voudraient encore faire parvenir des mémoires ou leur mémoire à la Commission, vous pouvez le faire le plus rapidement possible mais il y a quand même une date limite soit jeudi de cette semaine, donc jeudi le 27 janvier à dix-sept heures (17 h), heure maximum.

75 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les

80 opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées mais bien de corriger des données erronées.

85 Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir cinq cent cinquante (550) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de deux cent cinquante (250), on peut alors rectifier ce fait.

90 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de chacune des séances à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine suivant cette deuxième partie d'audience.

95 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de consultation ouverts en région, ainsi que dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE.

100 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

105 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 12 avril 2011. Par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

110 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux (2) rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

115 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation, ainsi que dans le site Web du BAPE et dans les quatre (4) centres de consultation de la région qui en assurent le prêt. L'information est régulièrement mise à jour. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

120 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni
d'une Déclaration de services aux citoyens et l'organisme met à votre disposition un questionnaire
afin d'évaluer la qualité des services offerts.

125 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir
le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle, et de le remettre au secrétariat avant de
quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous.

Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce
questionnaire.

130

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
ANDRÉE POULIN ET STÉPHANE ST-LAURENT**

135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant à l'avant madame Andrée Poulin et monsieur Stéphane St-Laurent.

Bonsoir madame Poulin, bonsoir monsieur St-Laurent.

140

PAR Mme ANDRÉE POULIN:

145 Bonsoir. Alors je vais vous lire une partie du mémoire. Là-dessus, on a quelques
argumentaires, puis Stéphane va rajouter, si vous voulez bien, pour appuyer le mémoire, les
argumentaires qui vont avec le résumé.

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent, allez-y madame, on vous écoute.

150

PAR Mme ANDRÉE POULIN:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Nous sommes...")

155 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 4^e paragraphe, fin, "... sans exclusion.")**

Parce que présentement, c'est pas le cas.

160 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Il y a également...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne, "... par les populations...")

À cela, on inclut les populations pour le récréotouristique.

165 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, avant-dernière ligne, "... peut-être à proximité...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4^e paragraphe, dernière ligne, "... et à sa vocation première.")

170 Ici, il parlait des villages de Saint-Vallier, Beaumont sur le bord du fleuve, puis je pense que ça peut s'appliquer aussi au Massif du Sud.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 4^e paragraphe, dernière ligne, "La MRC...")

175 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 6^e paragraphe, dernière ligne, "... de ce patrimoine naturel.")**

On a, tout dépendant, au niveau de la qualité de vie, de l'acceptabilité sociale, Stéphane a quelques références qu'on pourrait vous dire, vous nommer sur quoi qu'on s'est basé.

180 **PAR M. STÉPHANE ST-LAURENT:**

Alors on a quelques exemples!

185 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Pour ce qui est...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, "Santé")

190 Ensuite, j'aurais la catégorie de la santé. J'en ai fait allusion dans la première partie des audiences.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça fait déjà quinze (15) minutes.

195 **PAR M. STÉPHANE ST-LAURENT:**

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

200

Monsieur Haemmerli, avez-vous quelques questions?

PAR LE COMMISSAIRE:

205

Bien oui. À la page 2 de votre mémoire, vous nous donnez une liste des activités touristiques avec lesquelles le parc entrerait en conflit.

Vous nous dites que vous êtes, vous, des usagers du parc, qu'est-ce que vous, vous y faites, puis quel dérangement ça vous occasionnerait?

210

PAR Mme ANDRÉE POULIN:

C'est la marche. C'est la marche dans les sentiers. On part dans les sentiers, puis ce qu'on apprécie beaucoup, c'est justement le plein air, la tranquillité, la quiétude des lieux, entendre les petits oiseaux, les feuilles.

215

C'est surtout ça qu'on fait présentement dans le parc.

PAR LE COMMISSAIRE:

220

D'accord. Dans les éléments sur la qualité de vie, vous nous avez parlé de la distance des éoliennes à Saint-Léandre, avez-vous une idée de la distance en question?

PAR M. STÉPHANE ST-LAURENT:

225

Oui. Là-bas, je crois que c'est quatre cents (400 m) ou cinq cents mètres (500 m).

PAR LE COMMISSAIRE:

230

D'accord. En tout cas, on ira voir.

PAR M. STÉPHANE ST-LAURENT:

Oui. Vous pourrez vérifier à la dernière page du mémoire, il y a le lien.

235

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

240

Dans votre mémoire, vous mentionnez que les impacts du parc éolien seront plus importants et négatifs que ce que le promoteur prétend, pourquoi vous dites ça?

PAR Mme ANDRÉE POULIN:

245

C'est parce qu'il disait qu'il arrivait souvent, ce que le promoteur disait, c'est qu'il y avait peu ou pas d'impact. C'est ce qu'on a lu souvent dans son rapport.

250

Puis finalement, quand on a commencé, on a dit, bon bien OK, on va faire des recherches voir, et puis on aboutit sur des sites où ce que les gens étaient vraiment vraiment dérangés par le son, le bruit que procuraient les éoliennes, puis les effets que ça faisait sur leur santé puis sur leur qualité de vie.

255

Alors c'est pour ça qu'on disait, bien, il y a plus d'impacts que le prétend le promoteur.

Les éoliennes s'implanteront pas juste comme ça sans qu'on en prenne connaissance ou qu'on ait des impacts majeurs un peu sur notre qualité de vie.

260

Puis il parlait aussi au niveau des résidences qu'on perdrait pas de valeur, au niveau de valeur résiduelle de nos maisons. Bien, d'après nos recherches, ce qu'on a trouvé, nous autres, c'est que pour les résidences de proximité, il y avait des impacts au niveau de la perte de valeur de maisons.

265

Tout ça, ça fait partie de nos grandes inquiétudes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous seriez à combien de distance des éoliennes, chez vous?

270

PAR Mme ANDRÉE POULIN:

Nous, comme c'est là, on serait à un petit peu plus que trois kilomètres (3 km), mais pas beaucoup plus que ça.

275

Puis dans les études qu'on a cherchées, dans nos recherches à nous, nous, ce qu'on a trouvé, c'est que le seuil, ce serait de cinq kilomètres (5 km). En dedans de cinq kilomètres (5 km), un peu comme les évaluateurs des autres pays ont trouvé, bien, il y avait des pertes, puis les gens ressentait le bruit, le son, puis ça influait sur leur qualité de vie.

280 Ça fait que nous, on pense que ça prendrait, d'après nos recherches, bien, en dedans de
cinq kilomètres (5 km), on dit, bien, il va y avoir du bruit, il va y avoir des impacts, trente (30) dB ou
vingt-cinq (25) dB, tout dépendant, puis même encore là, ça dépend du vent, ça dépend de tout. Il
va y avoir des bruits plus forts, mais ça va être tout le temps constant.

285 Alors il va y avoir un impact sur notre qualité de vie puis notre milieu. C'est ce que nous, on
en conclut.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Parfait, merci madame Poulin, merci monsieur St-Laurent.

RÉSEAU DES MONTAGNES

295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Alain Chabot s'il vous plaît.

300 **PAR M. ALAIN CHABOT:**

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

305 Bonsoir monsieur Chabot.

PAR M. ALAIN CHABOT:

310 J'ai subdivisé, comme vous l'avez vu, je ferai pas une lecture intégrale, parce qu'on passera
pas à travers, il y a trente-huit (38) pages, j'ai subdivisé mon mémoire en thèmes, six (6) thèmes, et
si on calcule quinze (15) minutes, ça devrait me donner deux minutes et demie (2 ½) par thème.
On va essayer d'y aller comme ça.

315 Je vais vous donner les grands faits, je suis sûr que vous l'avez lu.

Et j'ai mis des thèmes évocateurs, donc les titres devraient quand même donner la pensée
globalement.

320 Le mémoire est présenté évidemment, ça représente la préoccupation des membres du
RésEAU des montagnes, mais sans avoir la prétention quand même qu'on couvre tous les sujets
ou les inquiétudes, et c'est pour ça que plusieurs vont présenter leur propre mémoire.

325 Le RésEAU des montagnes, c'est six cents (600) membres, et c'est principalement des
résidents, des propriétaires terriens que regroupe le RésEAU des montagnes, et on marche sur
une base bénévole, c'est très important, qui s'appuie sur la motivation, l'engagement et l'intégrité
de ses membres envers sa mission qui est d'assurer la conservation du Massif du Sud.

330 Donc il y a personne qui est là pour faire des activités ou pour en retirer des profits
économiques directs.

Mon premier thème va être "Une biodiversité faunique et floristique unique et des
écosystèmes menacés".

335 Dans ce premier chapitre là, on affirme que nul territoire n'offre une telle biodiversité et
variété d'écosystèmes que sur les terres publiques du Massif du Sud à l'échelle régionale, voire
même à l'échelle du Sud du Québec.

340 On se base là-dessus, le phénomène qui fait entre autres cette rareté d'habitats là, c'est le
fait de ses hauts sommets de plus de sept cents mètres (700 m) qui sont des milieux qu'on
retrouve très peu. Et c'est ce qui justifie aussi la présence des écosystèmes, comme la sapinière à
oxalide, qu'on ne retrouve que dans le Sud du Québec et de la Nouvelle-Angleterre, que dans les
sommets appalachiens de plus de sept cents mètres (700 m).

345 Sujet qui d'ailleurs a été, selon nous, largement négligé au niveau des études d'impact sur la
sapinière à oxalide, parce qu'on s'est concentré sur les sites d'implantation d'éoliennes, et on n'a
pas du tout tenu compte des infrastructures des chemins qui, eux, vont traverser carrément ces
sites-là, mais on va y revenir un peu plus loin, si j'ai le temps.

350 On y retrouve d'importantes surfaces de sapinières, comme je le disais, et ça sert de niche
écologique à de nombreuses espèces fauniques. Donc ces milieux rares là, étant donné qu'ils
sont rares, ça abrite des espèces qui sont aussi rares.

355 Donc on peut retrouver, seulement à l'échelle régionale, c'est environ treize (13) espèces
d'oiseaux qui seraient en statut précaire ou menacé à l'échelle de la région. On a très focussé sur
la grive de Bicknell, mais on a négligé les autres espèces qui sont souvent associées à des vieilles
forêts, soit conifériennes ou feuillues et on a, à mon sens, largement négligé ça alors qu'il y a
d'autres espèces, comme la grive des bois, l'autour des palombes, la buse qui aussi ont des
problèmes.

360 Il y a aussi cinq (5) à six (6) espèces de mammifères dont un de nos membres a même observé un couguar dernièrement et moi, j'en ai déjà vu aussi, et d'autres, quand on était jeune, et le couguar est une espèce qui a besoin de ces montagnes-là.

365 La vulnérabilité des espèces, quand on parle de la grive de Bicknell, on a focussé beaucoup dessus, mais dans le fond, c'est juste un indicateur qu'il y a un milieu qui est en train de disparaître, et ce milieu-là, c'est pas seulement la grive de Bicknell, c'est l'ensemble des espèces, donc ça fait partie de leur niche écologique essentielle pour leur survie.

370 Et ça peut partir des petits champignons à passer par les insectes, à passer par une multitude, et là, on n'a focussé que sur la grive de Bicknell.

375 Dans la démarche aussi, il y a un autre fait qui fait que ces habitats-là sont rares, il faut considérer qu'il y a quand même une partie de ces hauts sommets là qui ont été jusqu'à présent exempts de l'activité industrielle, à cause notamment des contraintes d'accès, et la coupe forestière s'est pas étendue à la grandeur.

Par contre, les coupes qu'il y a eues sur ces hauts sommets là sont récentes, donc ce serait possible d'envisager de les réhabiliter facilement pour leur redonner leur intégrité biologique, afin que ces espèces-là recolonisent.

380 Parce que nous, on ne parle pas de strictement protéger la grive de Bicknell, mais on parle bien de la rétablir, et il y a une distance.

385 Et sur ce sujet, justement, on a vu qu'il y avait une désignation de l'habitat, on va se rattacher à la grive de Bicknell, on fait une désignation de l'habitat optimal qui doit devenir l'habitat légal, et malgré que c'est une espèce qui relève du fédéral, la responsabilité de désignation de l'habitat est au Québec, et de protéger les habitats.

390 Il nous apparaît, à notre sens, que dans cet exercice-là, le MRN, on met un peu en doute la démarche parce qu'il intègre pas les données du Service canadien de la faune et on semble une tendance à vouloir limiter cet habitat-là alors que l'espèce a été désignée seulement en 2009, et on ne connaît à peu près rien. C'est un peu comme le caribou forestier il y a cinq (5) ans.

395 Et pour protéger une espèce, c'est reconnu, dans le cadre d'un plan de rétablissement plus large, à notre sens, il faut que ça se fasse de regarder l'importance du Massif du Sud dans l'ensemble de la disponibilité d'habitat pour l'espèce au Canada, au Québec et même plus large, lui donner un poids et l'inscrire dans une vision plus globale de rétablissement.

400 Il faut comprendre que la grive de Bicknell – c'est facile de circonscrire l'habitat, une héronnière, une vasière ou des choses comme ça, que généralement la Loi sur la protection des habitats au Québec sert, donc une île, une colonie d'oiseaux, des choses comme ça.

405 La grive de Bicknell évolue dans un milieu dynamique, une forêt; une forêt, ça l'évolue, ça change. Il peut y avoir des impacts naturels qui même en détruisent une bonne partie, et c'est dans cette perspective-là qu'on dit que la grive de Bicknell doit être vue dans une perspective de rétablissement, donc d'avoir des grands habitats qu'on protège d'un seul tenant qui, oui, protège les habitats utilisés, l'ensemble des habitats utilisés actuellement, parce que moi, si j'ai la prétention que je vois une grive de Bicknell à un endroit, je suppose qu'elle l'utilise, puis que ça fait partie de son habitat, et aussi des habitats qui pourraient devenir dans le futur.

410 C'est dans cette perspective-là qu'on travaille à un plan de rétablissement, et non seulement d'essayer de protéger, comme une héronnière, quelque chose qui est circonscrit. Une héronnière, des nids de héron, il y en a pas partout, ça prend des conditions bien particulières.

415 Mais on dit et on redit que ça se prête pas pour la grive de Bicknell.

Je vais passer à d'autre chose. Et dans cette perspective-là, on dit que cette désignation-là doit se faire sur la base des connaissances fines, scientifiques de l'espèce et de l'impact anthropique sur cette espèce-là. Et c'est ça qu'on n'a pas.

420 Et dans cette approche-là, on demande à la Commission de mettre en application le principe de précaution que j'aurai peut-être pas le temps de lire, mais si ça vous intéresse, c'est le principe de précaution que vous connaissez:

425 "Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement."

430 Bon, sur cet aspect-là, ce qui nous inquiète aussi, c'est lorsque les intervenants du ministère semblent dire que non, même si la désignation se fait après que le projet est commencé, ça aura pas d'impact, parce que c'est considéré. Comment peut-on fait de telles affirmations alors que l'étude d'impact même s'est basée sur des délimitations préliminaires et sur lesquelles on a très peu de connaissances? Donc on met en doute cet aspect-là.

435 Je vais sauter à d'autre chose! Je vais aller plus vite, parce qu'on va manquer de temps.

Un autre élément important à considérer, c'est que dans une étude d'impact, c'est qu'on a considéré seulement les infrastructures qu'il y a là, et j'ai démontré, comme vous l'avez vu dans

440 mon mémoire, et je peux vous donner environ vingt-cinq (25) à trente (30) références bibliographiques de scientifiques de recherche que les impacts d'un chemin, les chemins comme tels entraînent des impacts énormes. Notamment, ils accentuent les activités sur le territoire, du monde qui va se promener en auto, et ils accentuent des activités qui ont un impact direct sur la faune en général.

445 J'ai cité là-dedans le développement des réseaux routiers et l'augmentation d'un nombre de véhicules, les utilisations augmentent de façon globale l'ampleur des impacts des routes sur la faune. Puis ça a été démontré dans plusieurs études, des études scientifiques ont établi que des corrélations négatives entre les indices d'abondance des routes et celles des densités de population ou de diversité faunique au niveau notamment les micro-invertébrés, les amphibiens, les oiseaux et les mammifères.

450 Et j'ai mis des exemples après sur différentes choses, comment la route peut servir de barrière biologique ou peut avoir des impacts, que j'ai mis dans le mémoire.

455 Donc je dis là-dessus, et ça, c'est démontré par un nombre d'études scientifiques, les routes, parce qu'elles augmentent l'intensité des activités industrielles, s'il y a une route, il y a fort à croire que vu que c'est le premier coût dans l'approvisionnement forestier, c'est l'établissement des chemins, c'est facile de croire qu'il va y avoir intensification de l'activité forestière.

460 Et intensification d'autres activités humaines, et c'est ça, cet impact-là, ça n'a pas été considéré, et c'est primordial, à notre sens.

465 La MRC nous a dit que la zone était une zone qui, oui, était compatible de par son affectation multiresource à un tel projet d'ampleur de Saint-Laurent Énergies avec son parc éolien. C'est faux.

470 On vous a relevé un document qui est écrit par la Société de gestion du Massif du Sud qui définissait la vocation clairement comme prioritaire, touristique et tout ça. Et là, on s'est questionné sur pourquoi la MRC affirmait de telles choses, on le comprend mieux quand on comprend que suite à une réunion où la Société s'est prononcée contre le projet éolien, que la Société a été dissoute deux (2) jours après, pour être remplacée par la CADMS d'aujourd'hui.

Je vous laisserai lire le mémoire sur le reste.

475 On dit que ça l'a pas non plus d'impact sur la tête des eaux à cause que c'est sur les faîtes des montagnes, c'est faux. On affirme que c'est faux.

480 Parce que l'eau qui va ruisseler, ils ont basé leur analyse sur le fait que l'eau, c'est simplement des petites superficies forestières. On parle pas de déboisement. Ils se sont basés sur des modèles pour du déboisement. On ne parle pas de déboisement, on parle de dénuder, de décapage.

485 La goutte d'eau qui tombe là sur le sol, il y a plus rien, il y a plus de matière végétale, il y a plus de végétation qui la retient. Elle s'écoule. Et si le sol est chaud, est plombé au soleil, elle va réchauffer et elle va aller réchauffer le système.

490 Plus que ça, les réseaux que je vous parlais de développement au niveau des voies secondaires par la foresterie, et c'est sûr que ça va arriver, vont créer un effet de drainage latéral sur des surfaces qui vont aller se relier à ces chemins-là et qui peut modifier le régime d'écoulement des rivières.

495 Et j'ai mis un petit graphique d'hydrologie 101 là-dedans et qui démontre comment les montagnes, à cause de leur effet de condensation, sont prioritaires dans le maintien de la qualité d'eau.

500 J'irai pas plus loin que ça, parce que je voudrais bien me rendre à l'aire protégée avant. J'ai jusqu'à quelle heure, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

505 Deux-trois (2-3) minutes, pas plus.

PAR M. ALAIN CHABOT:

505 Je vais vous laisser lire le reste du document.

510 Il y a une chose de sûre, c'est qu'on a déposé, nous, on arrive aux conclusions que le seul moyen, au niveau touristique, comme on l'a dit dans le document, on vous l'a démontré, toutes les stratégies québécoises régionales, tout ça parle de protection des encadrements visuels, protection de ça.

515 On a déposé, nous, une demande, RésEAU des montagnes et Nature Québec, d'aire protégée. Elle est appuyée par dix-sept (17) organismes.

515 Permettez-moi de vous déposer, monsieur le Président, une pétition qui a été signée par seize cents (1600) – on est rendu à mille six cent quatre-vingt-trois (1683), il en est rentré quatre-

vingt-trois (83) autres aujourd'hui. Je veux vous la déposer, signée principalement par des résidents, du monde local ou de la région.

Vous allez voir, à tourner les feuilles, vous allez reconnaître le nom des municipalités.

520

En plus de ça, il y a une autre pétition qui est sur le site de l'Assemblée nationale qui est rendue à mille trois cent quelques noms. Donc ça représente plus de deux mille huit cents (2800) personnes qui disent non au projet éolien, oui à une aire protégée. Et ça, c'est majeur, à mon sens, et ça continue d'augmenter à tous les jours.

525

Et les dix-sept (17) organismes, on se questionne profondément, si le projet se dit vert et si économique, pourquoi que tous les groupes environnementaux les plus influents du Québec sont contre, et pourquoi tous les organismes de fédération comme le club de marche, le club de motoneige, le club de quad sont contre.

530

Évidemment, le mémoire en dit beaucoup plus, je sais pas comment il me reste de temps, il me reste trente (30) secondes?

535

Il y a l'aspect aussi de dire que c'est une énergie propre pour qui, pour quoi, j'avais un thème là-dessus! Comment une énergie peut-elle penser être si propre lorsqu'elle détruit une telle biodiversité, surtout dans un contexte où on est en surplus d'énergie et que ça coûte des milliards aux Québécois et que ça va se maintenir jusqu'en 2025?

540

Donc pourquoi est-ce qu'il y a urgence à implanter un projet si rapidement, si mal intégré, dans un milieu si sensible? Est-ce qu'il y a une urgence, non. Ça ne soutiendra pas l'économie québécoise, et ça va détruire un potentiel touristique.

Et le principal potentiel de revitalisation des communautés qui est la venue des villégiateurs.

545

On va arrêter là!

PAR LE PRÉSIDENT:

550

Merci monsieur Chabot. Évidemment, vous comprendrez qu'à la lecture de ce mémoire-là, il est quand même assez épais, on s'est payé ça en fin de semaine, très intéressant à lire, par contre. Maintenant, on a quand même quelques questions!

555

Vous mentionnez que les coupes forestières ont eu des effets importants sur le régime hydrique et sur la qualité de l'eau de la rivière à Boeuf.

PAR M. ALAIN CHABOT:

Oui.

560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quels ont été ces effets importants?

PAR M. ALAIN CHABOT:

565

Pour être né entre la Boeuf et la Blanche, lorsqu'il y a eu le premier déboisement le long de la rivière Boeuf, la première chose qu'on a constatée, c'est qu'il y a eu une augmentation du régime d'écoulement, et ça l'a entraîné des sédiments.

570

On s'est aperçu au bout de deux (2) ans, à peu près un (1) an ou deux (2), qu'il commençait à y avoir des algues qui se développaient. Parce qu'on allait pêcher environ deux (2) fois par semaine dans ces rivières-là.

575

Il y a un développement d'algues, un rélargissement des lits de la rivière, ce qui fait qu'après ça, l'eau qui s'écoule, les crues sont plus fortes, les sécheresses plus intenses, donc l'eau, à un moment donné, rélargit son lit et après ça, elle s'infiltré à travers un lit diffus et donc ça nuit à la faune, ça entraîne un réchauffement et une prolifération d'algues.

PAR LE PRÉSIDENT:

580

Et quand vous parlez à ce moment-là de la mise sur pied de ces chemins forestiers, c'est en quelle année?

PAR M. ALAIN CHABOT:

585

Ça l'a débuté, les premières coupes, le long de la rivière Boeuf, bien, les plus intenses ont été suite à l'aménagement du chemin panoramique, donc panoramique, mais qui a été la première voie de pénétration qui a fait en sorte qu'il y a une partie des sommets qui a été coupée et une grande partie de la vallée de la rivière Boeuf.

590

Donc on parle environ, j'ai pas la mémoire exacte de ça, mais on parle environ une quinzaine d'années que ça a débuté, les activités forestières intenses dans ce secteur-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

595

Est-ce que les effets dont vous venez de nous parler ont été documentés?

PAR M. ALAIN CHABOT:

600

Il y a pas de station hydrique, rien qui a été documenté dans ce temps-là.

Il faut comprendre qu'il y a quinze-vingt (15-20) ans, les régimes, il y avait, oui, le RNI existait, mais il y avait beaucoup moins de suivis, de surveillance sur les effets de ça.

605

D'ailleurs, je vais vous citer à titre d'exemple, une coupe forestière n'a suffi que pour mon père qui était pisciculteur, avait un étang, ça a suffi, une coupe forestière, une intervention qui a fait en sorte que la vase a été dans la rivière, ça a créé un phénomène d'époxy, et mon père s'est ramassé avec quinze cents (1500) truites – et ça, tout le monde à Saint-Luc doit se souvenir de ça – quinze cents (1500) à deux mille (2000) truites qui sont mortes dans une journée.

610

Et ça, c'est un fait flagrant. Mais il y avait pas de station hydrologique sur les rivières, il y avait pas de suivi. Mais pour avoir étudié dans le domaine, on l'a constaté, et le fait aussi que deux (2) de mes frères sont ingénieurs forestiers, et ça a permis aussi de documenter un peu ça et de le constater, sans pourtant en faire des écrits.

615

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez mentionné tantôt que la dissolution de la Société de gestion du parc a résulté d'un différend finalement, à savoir que la Société aurait été en désaccord avec la décision d'aller de l'avant avec un projet éolien.

620

PAR M. ALAIN CHABOT:

Oui.

625

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Sur quels éléments vous vous appuyez...

630

PAR M. ALAIN CHABOT:

Je me suis basé sur les dires de différentes personnes qui m'ont confirmé ça, mais évidemment, je ne les nommerai pas, pour pas les mettre – parce que vous savez, une des choses

635 que je dis dans le mémoire, c'est que le projet a créé tellement de tensions qu'il y a une majorité
silencieuse qui ose même plus parler du projet, puis qui ose même plus – même vous voyez, il y a
très peu quand même de gens de Saint-Luc ou des autres municipalités qui sont présents ce soir,
et c'est là-dessus.

640 Donc prenez-le comme un constat, pas une affirmation, mais prenez-le avec légèreté, si
vous voulez, ce bout-là, mais ça me faisait du bien de le dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

645 D'accord. C'est sûr que pour vérifier un fait, pour valider un fait, évidemment ça me prend
des noms. C'est difficile de valider quelque chose sur une affirmation comme ça, vous
comprendrez. C'est pas parce que je vous fais pas confiance, c'est pas ça, mais quand on est en
enquête, on préfère avoir...

PAR M. ALAIN CHABOT:

650 Mais ça changera pas la teneur, je pense, de mon mémoire.

Puis concernant l'aspect d'acceptabilité sociale, je suis sûr qu'il y en a d'autres qui vont le
traiter durant ces audiences, monsieur le Président.

655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

660 Vous m'avez mentionné dans votre mémoire que l'agrandissement finalement de la zone
principale ne visait pas à promouvoir le développement récréatif mais bien à augmenter les
redevances.

PAR M. ALAIN CHABOT:

665 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Selon vous, à quoi serviraient ces redevances?

670 **PAR M. ALAIN CHABOT:**

Bien, c'est simplement, c'est un bien, c'est que dans un parc régional, il y a deux (2) types de
zones. Il y a une zone un peu plus intensive, et il y a une zone que le nom, il faudrait que je revoie,

675 il y a une zone, la désignation, ils l'ont mal désignée d'ailleurs, Saint-Laurent Énergies, sur leur carte.

680 Ils ont parlé d'une zone intensive, mais je crois que la vraie désignation, il faudrait que je regarderais dans mon mémoire, je l'avais écrit, et cette désignation-là permet aux MRC d'avoir un pouvoir accru sur les redevances qu'il y a sur le territoire.

Et il y a présentement, et encore là, je l'ai pas confirmé, j'ai pas été capable d'avoir le papier, parce qu'on a beaucoup de misère à avoir accès à tout ce qui touche le municipal et les MRC concernant ce projet-là, on n'a à peu près pas accès.

685 Et il y a une demande premièrement d'agrandissement, vous pourrez me confirmer si c'est vrai ou pas.

690 Et le but de ça, c'est d'aller chercher des redevances additionnelles pour ajouter vingt-cinq (25) à trente (30) éoliennes, si j'ai bien compris, qui vont être dans cette zone intensive là, pour peut-être augmenter les redevances au niveau des MRC.

Mais par contre, c'est un peu extraordinaire, parce que cette zone intensive là, généralement, sert à aller chercher au niveau des activités récréatives.

695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

700 En fait, si vous aviez lu peut-être les transcriptions, monsieur Lachance du MRNF, je pense que c'est la dernière séance ou l'avant-dernière séance, a effectivement mentionné qu'ils travaillaient de concert avec les MRC, justement pour agrandir cette zone-là, et qu'ils en étaient arrivés à une entente grosso modo qui faisait en sorte que c'était à peu près kif-kif. C'est un trente pour cent (30 %), trente (30) éoliennes pour le MRNF et trente (30) éoliennes...

PAR M. ALAIN CHABOT:

705 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

710 Mais c'est quelque chose qui était public, là.

PAR M. ALAIN CHABOT:

715 Oui, mais dans les règlements du MAMROT, concernant les parcs régionaux, c'est pas
nécessairement dans le but d'aller chercher des redevances sur des projets industriels, mais bien
dans l'aspect d'aller chercher des redevances sur les activités récréatives d'un territoire, d'un parc
régional.

720 Parce que c'est jamais inscrit dans un parc régional, dans les règlements d'un parc régional,
d'aller chercher des redevances sur des éoliennes, parce que ça ne devrait même pas exister dans
la vraie vie, dans la tête du MAMROT et dans les règlements.

PAR LE PRÉSIDENT:

725 Encore une fois, vous dites dans votre mémoire que des cadres supérieurs qui vous auraient
confirmé que la demande politique était claire qu'ils devaient livrer?

PAR M. ALAIN CHABOT:

730 Oui. Lors d'une rencontre...

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui sont ces cadres supérieurs?

735 **PAR M. ALAIN CHABOT:**

C'est des hauts fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

740 Bien, j'aimerais ça avoir leur nom, parce que je vais le marquer dans mon rapport.

PAR M. ALAIN CHABOT:

745 Je pourrai vous le transmettre, ça va me faire plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

750 Parfait. Parce qu'écoutez, on ne peut pas dire – il faut être prudent.

PAR M. ALAIN CHABOT:

Je peux vous le transmettre, ça va me faire plaisir.

755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce qu'il faut être prudent aussi, vous comprenez.

PAR M. ALAIN CHABOT:

760

Mais c'est parce que ma prudence allait à pas mettre trop de noms non plus, pour pas mettre du monde dans des situations, mais on sent, on a senti, et ça, prenez-le avec la légèreté, comme vous le voulez, mais c'est un constat que je vous fais, on a senti, tout le long de ce processus-là que le monde était carrément bâillonné, et ça, autant les administrations régionales de certains organismes ou autant au niveau du ministère des Ressources naturelles qui disait, oui, on sait, ça a pas de bon sens, mais regarde, c'est ça la commande.

765

Et ça, on l'a senti tout le long, et on en a fait des réunions, on a rencontré à peu près tous les intervenants, on a rencontré beaucoup d'intervenants de beaucoup de ministères différents, Développement durable, Ressources naturelles et de Faune, etc., et on a senti ça.

770

Et c'est clair qu'il y a pas un fonctionnaire qui va aller vous le dire que oui, il trouve que ça a pas de bon sens.

775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais pourquoi qu'il l'aurait dit à vous?

PAR M. ALAIN CHABOT:

780

Parce qu'on discutait comme ça. Oui, il le disait, mais peut-être pas dans un cadre officiel qu'il serait prêt à l'affirmer.

PAR LE PRÉSIDENT:

785

Finalement, avant de passer la parole à mon collègue, monsieur Haemmerli, l'une de vos recommandations est à l'effet qu'une enveloppe budgétaire soit accordée pour appuyer la mise en valeur du potentiel touristique du parc régional, tant au niveau individuel que municipal et régional.

790 **PAR M. ALAIN CHABOT:**

Oui.

795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À peu près de quel montant vous entrevoyez cette enveloppe?

800 **PAR M. ALAIN CHABOT:**

Écoutez, ce que je dis là, je ne mettrai pas de montant sur l'enveloppe, mais je vais mettre un fait!

805 L'Association touristique Chaudière-Appalaches est une de celles qui dispose le moins à peu près de moyens pour mettre en valeur, et je pense qu'ils disposent annuellement, vous pourrez le vérifier avec monsieur Moreau, d'un budget de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) pour faire la promotion d'une région touristique, ce qui est assez extraordinaire.

810 Quand on pense qu'Hydro-Québec est prête à compenser de deux cent cinquante millions (250 M\$) pour l'électricité qu'il y a en trop une entreprise pour de l'électricité, parce qu'elle est en surplus, OK, on se dit, bien, peut-être qu'il devrait en mettre un peu plus dans le développement régional durable que dans des compensations d'électricité qu'il y a de trop.

815 Et on ne mettra pas de budget, ça dépend du développement, mais on dit, si le Québec ou s'il y avait eu des efforts réels pour appuyer les MRC, appuyer les municipalités à développer un projet structurant dans ce parc-là, des activités lucratives, pas juste de l'observation, mais quelque chose de lucratif, de structuré, et je fais exemple que le Massif du Sud ici est au moins du calibre de ce qu'on retrouve dans les Chic-Chocs ou bien donc ce qu'on retrouve dans d'autres endroits où il y a de telles structures.

820 Bien, probablement que les MRC et les municipalités et individuellement, ils auraient su mettre en valeur ce parc-là, ils auraient pu, ils auraient eu les moyens pour et que ça serait rentable.

825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

830 Oui, monsieur Chabot, après avoir déposé votre demande pour une aire protégée au ministère de l'Environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, vous avez reçu une lettre du sous-ministre.

PAR M. ALAIN CHABOT:

835 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

840 Qui vous invitait à rencontrer le directeur de la Direction du patrimoine écologique. Avez-vous donné suite?

PAR M. ALAIN CHABOT:

845 Oui. On a donné suite pour rencontrer, oui, on a donné suite pour rencontrer le bureau, si on veut...

PAR LE COMMISSAIRE:

850 Monsieur Beauchesne.

PAR M. ALAIN CHABOT:

855 ... Patrick Beauchesne. Et monsieur Beauchesne, on lui a demandé de le rencontrer, trois (3) fois, et il a dit qu'il considérait que la proposition était assez claire, puis que c'était pas nécessaire de nous rencontrer.

860 Et ça, vous pourrez questionner Christian Simard de Nature Québec qui pourra vous le confirmer.

Et j'ai demandé un écrit, j'ai jamais reçu d'écrit. On n'a jamais eu de rencontre.

Et on n'a jamais eu de retour non plus après ça. Parce qu'on a senti que le projet était!

865 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais avez-vous fait valoir que le sous-ministre vous recommandait d'aller le rencontrer?

PAR M. ALAIN CHABOT:

870 Oui, tout à fait. C'était écrit dans la lettre. Il avait une copie conforme de la lettre.

PAR LE COMMISSAIRE:

875 D'accord. Une autre peut-être, après un vibrant plaidoyer de trente (30) pages, vous arrivez précisément à la page 30, c'est là que j'aimerais que vous m'aidiez à me situer, vous dites:

880 "Il peut aussi dans le futur être envisageable de développer en périphérie du Massif du Sud des projets éoliens mieux dimensionnés, s'intégrant aux composantes naturelles avec une participation communautaire accrue, etc."

Puis j'avais comme un petit peu de la misère à ingérer ça, après avoir lu tout ce qui précédait.

PAR M. ALAIN CHABOT:

885 OK. C'est que même dans le concept d'aire protégée qu'on a proposé, si vous regardez, c'est un mouvement de protection en trois (3) temps.

890 On a les noyaux durs qui est la Réserve Mélançon qu'il y a là; autour de ça se greffe une catégorie 3 qui protège la portion importante des bassins versants, des principaux habitats de la grive de la Bicknell et des milieux sensibles, quoi, où il peut y avoir de l'activité récréative.

895 Dans le reste du territoire qui est la catégorie 6, le concept est de mettre en place un développement axé, plus on s'éloigne, plus le niveau de protection, toujours dans les mêmes objectifs de protection, mais plus la protection tient en compte, mais on s'en va vers une approche plus de gestion écosystémique, exemple certification forestière et écosystémique, et il peut y avoir des projets éoliens mieux dimensionnés.

900 Et le concept était même qu'il pourrait y avoir des propriétaires privés, sur une base volontaire, qui embarquent dans ce concept écosystémique là, parce que de plus en plus on pourra plus vendre notre bois si on inclut là-dedans, la certification environnementale, et qui fait que ça agrandit, si on veut, la zone tampon de protection autour du cœur à protéger. Et ça permettrait des projets éoliens, oui, peut-être envisageables sur un plan communautaire.

905 Parce que le vent, même si Saint-Laurent Énergies se réalise pas, les potentiels de vent vont rester là, mieux dimensionnés, avec une participation où les gens vont garder le contrôle sur leur

territoire, sur les ressources et qui va rapporter avec moins d'impacts, plus d'activités économiques.

910 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Une petite dernière!

915 **PAR M. ALAIN CHABOT:**

Oui, allez-y, je suis prêt.

PAR LE COMMISSAIRE:

920 Bon, il y a une aire de catégorie 3 puis l'autre de catégorie 6 dans laquelle il y a pas d'activité industrielle, bon.

PAR M. ALAIN CHABOT:

925 6, il y a des activités industrielles, mais pas éoliennes, forestières.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais vous excluez la plantation par exemple.

930

PAR M. ALAIN CHABOT:

Effectivement. La catégorie 6, les plantations, c'est généralement – écoutez, la catégorie 6 est encore en discussion un peu aussi.

935

PAR LE COMMISSAIRE:

Laissez-moi aller! C'est pas ça que je veux parler.

940 C'est que dans le fond, dans le milieu régional, il y a des gens qui parlent en faveur du parc mais qui parlent aussi en faveur d'une aire protégée.

945 Puis on en a différents modèles, là, mais dont certaines qui protégeraient des zones finalement assez similaires à votre catégorie 3, mais qui demanderaient, dans ce que vous avez, vous, désigné comme catégorie 6, de peut-être permettre, c'est-à-dire que les forestières seraient

en accord de protéger certaines zones, mais à condition qu'on leur permette une foresterie plus intensive dans d'autres zones.

Je voulais vous entendre là-dessus.

950

PAR M. ALAIN CHABOT:

OK. Premièrement, vous avez sûrement vu mon addendum que j'ai envoyé...

955

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

PAR M. ALAIN CHABOT:

960

Bon. C'était spécifiquement sur ce point-là, parce qu'étant donné que les documents ont rentré, l'autre, on commente les trois (3) propositions. On dit donc que celle de Forap qui ne protège que les versants de montagnes vers Saint-Philémon, c'est des zones, si vous prenez le temps de les analyser, qui sont à peu près peu ou pas productives "forestièrement". C'est assez facile à protéger quand on est Forap de proposer ça.

965

À notre sens, c'est inacceptable, parce que ça ne protège pas adéquatement les milieux sensibles dont l'habitat de la grive de Bicknell et etc., etc.

970

Les deux (2) autres propositions, qu'on mettait, l'hypothèse 1 et l'hypothèse 2, on les analyse en parallèle avec la proposition de Nature Québec et de RésEAU des montagnes, en disant, c'est trois (3) éoliennes, c'est six (6) éoliennes ou c'est beaucoup d'éoliennes. Ce qui est totalement faux aussi, parce qu'on ne considère pas les infrastructures dont les chemins, OK; on a désigné des aires protégées en contournant les éoliennes.

975

Mais ils ont oublié les chemins qui, eux, pénètrent pour aller dans le fond des vallées et reviennent et qui ont autant sinon plus d'impact que les éoliennes sur le milieu comme tel.

980

Donc à notre sens, et on trouve complètement irrationnel de désigner une aire protégée en fonction d'un projet industriel, alors que tout l'inverse devrait être dans la logique d'une stratégie ou d'une vraie volonté de protection.

985

Et pour ce qui est de la catégorie 6, il y a des zones qui existent de forêt intensive et il y a rien qui dit qu'elles ne pourraient pas continuer d'être en forêt intensive, si elles sont dans la catégorie 6, ça permet des activités industrielles. Juste évidemment que probablement qu'en

évaluant le concept, il s'en irait à essayer de rendre ces milieux-là plus "contribuants" au niveau de la biodiversité de la faune en général, parce qu'une plantation, c'est une plantation.

PAR LE COMMISSAIRE:

990

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

995

Merci monsieur Chabot.

PAR M. ALAIN CHABOT:

Je vous laisse la pétition à l'arrière, monsieur le Président?

1000

PAR LE PRÉSIDENT:

Auprès de madame Boutin s'il vous plaît.

1005

MARIO LABRIE

PAR LE PRÉSIDENT:

1010

Monsieur Mario Labrie.

Bonsoir monsieur Labrie.

1015

PAR M. MARIO LABRIE:

Bonsoir monsieur le Commissaire, monsieur le Président. Donc des images accompagneront ma présentation. C'est qu'on m'avait suggéré de présenter certaines photos que j'ai prises dans le Parc du Massif du Sud, afin de permettre à ceux qui n'ont jamais peut-être pris la peine de monter dans ces montagnes, de voir qu'est-ce qu'ils contribueront à faire perdre à notre région en fait de beauté, de nature et de panorama, je dirais, relativement vierge, s'ils tendent à faire la promotion d'un projet éolien à cet endroit.

1020

Je me définis personnellement comme un utilisateur du parc dans le sens large du terme; par contre, mon côté ornithologue amateur fera que je ne pourrai passer sous silence la grande

1025

préoccupation que je nourris face à la faune aviaire que je considère plus que particulière de ces lieux.

1030 Par contre, je veux quand même mentionner que pour moi, un des aspects qui doit être considéré au premier plan, en termes de préoccupation, d'autres en parleront plus que moi, mais la première à mon avis c'est la qualité de l'eau, la richesse naturelle eau, car on sait que dans le haut de ces montagnes, on a une eau de très bonne qualité. Donc pas d'eau, pas de vie, donc c'est quelque chose de fragile et d'essentiel à mon sens.

1035 Autre préoccupation importante, c'est la qualité de vie des gens d'ici qui découle quand même en partie, en bonne partie, du Massif du Sud en termes de milieu qui offre une possibilité d'avoir accès à des activités nature de grande qualité dans un environnement exceptionnel, ce qui est devenu et devient de plus en plus très rare à proximité des grands centres.

1040 Donc moi, je pense que ce sont nos vrais trésors à conserver, peu importe le prix à payer.

Et aussi, il y a tout l'aspect du déchirement social qui peut être vécu dans des petits villages comme ici, qui est non négligeable à mon avis aussi.

1045 Donc dans mon mémoire, j'avais une partie plus chronologique des constatations au fil du temps, donc je vais passer par-dessus cette partie-là.

1050 Je vais aller plus à ma deuxième partie de mon mémoire où je voyais la perception du parc comme étant un candidat idéal pour la création d'une aire protégée, tel que Nature Québec le propose et ceci, dans une perspective où le gouvernement est en recherche active de territoires potentiels représentatifs de la biodiversité locale.

1055 Donc on sait que c'est un vaste territoire, près de cent vingt kilomètres carrés (120 km²), ce qui est déjà un critère majeur, avec, bon, plusieurs sommets, donc c'est un milieu montagneux quand même important pour la région. Il y a plusieurs sommets d'au-delà de sept cents mètres (700 m), huit cents (800 m), voire même au-delà de neuf cents mètres (900 m).

1060 Si je compare dans la région avec, exemple, le Mont-Orignal qui est une des montagnes connues du coin, le Mont-Orignal fait environ six cent quinze mètres (615 m), donc ici, dans les Massifs, on est dans les habitats très particuliers au niveau de l'altitude pour notre région du moins.

Je parlais de l'influence par rapport à l'eau qui me préoccupe. On sait qu'il y a plusieurs rivières et ruisseaux qui émanent des sommets des montagnes.

1065 Les zones d'allopatric pour la truite mouchetée qui est un phénomène plutôt rare, et je pense, en Chaudière-Appalaches, un phénomène sensible.

1070 Donc lors des séances de questions du BAPE, les experts de Saint-Laurent Énergies nous disaient qu'il n'y avait pas de problèmes face à la qualité de l'eau vis-à-vis les travaux du parc éolien, moi, je pense qu'une question aussi délicate et importante devrait être analysée par des experts qui n'ont pas d'intérêt dans le projet éolien.

1075 Aussi, on a pu constater qu'un membre de Saint-Laurent Énergies, bon, était au sein du conseil d'administration du Comité de bassin de la rivière Etchemin, donc c'est un fait qui me questionne un peu.

1080 Par contre, on a ressenti, lors des questions du BAPE, que le Comité de restauration de la rivière Etchemin avait des préoccupations face aux impacts que pouvait avoir un tel projet sur les rivières.

1085 Donc l'eau, par rapport au Massif du Sud, les rivières mais aussi les sommets, malgré qu'on peut penser que plus on monte, moins il y a d'eau, les sommets constituent, je pourrais dire, comme une éponge de par la végétation de surface qui retient l'eau amenée par la condensation ou par les brumes nocturnes ou matinales qu'on observe souvent dans le haut des sommets, et toute la pluie aussi qui est retenue là. Ce qui crée un milieu particulier pour certaines espèces comme la grive de Bicknell qui en bénéficie.

1090 Si on diminue cet effet-là, bien, c'est qu'on assèche les sommets, on modifie les habitats, donc les habitats sur un oiseau comme la grive de Bicknell qui est un oiseau susceptible d'être désigné menacé sur le plan fédéral.

1095 Nous ne pouvons passer sous silence la pêche comme étant une activité récréotouristique importante pour notre région. Peut-être qu'elle n'apporte pas autant d'argent que l'éolien ne semble en promettre, mais c'est un exemple d'activités qui fait partie de la qualité de vie dont bénéficient les gens de la région, et même des gens de l'extérieur qui viennent ici pour en bénéficier.

1100 Il faut aussi noter que le Comité de restauration de la rivière Etchemin a fait des efforts majeurs afin de mettre en valeur la pêche et bien d'autres activités au coeur de la rivière Etchemin, dont des sentiers donnant accès à des fosses, entre autres à Lac-Etchemin, à Saint-Odilon et à Saint-Léon, des réseaux canotables. Ils ont travaillé beaucoup pour la réintroduction du saumon de l'Atlantique. Donc c'est des efforts qui doivent être considérés.

1105 Donc je change de sujet! Au niveau des mammifères présents dans le parc, il y a beaucoup de grands mammifères, on parle de l'original qui est en concentration très dense. Je pense que c'est quelque chose comme trois (3) fois la densité retrouvée dans le restant de la région.

1110 Je trouve qu'il y a un phénomène particulier qui s'appelle le phénomène de corridor appalachien, en fait, qui est dû à la présence d'étendues sauvages importantes, tel le Massif du Sud, tout le long de la chaîne des Appalaches, et qui favorise le déplacement des grands mammifères au coeur des montagnes.

1115 Donc on peut penser à l'ours noir, bon, le cerf de Virginie, il y a aussi des espèces moins communes comme le lynx roux, le lynx du Canada qu'on retrouve dans les Massifs et bon, on parlait tantôt du mythique cougar avec lequel je suis arrivé face à face cet été qui, à mon sens, constitue un exemple concret de l'importance de conserver ces vastes espaces en Chaudière-Appalaches.

1120 Il y a à peine cent (100) ans, le caribou faisait encore partie des paysages du Massif du Sud.

 Au niveau de la flore, bon, il y a eu un botaniste qui a fait des inventaires pendant deux (2) journées à l'été 2002, et malgré qu'il n'a pas trouvé de plantes particulièrement rares, dans la conclusion de ses travaux ici au Massif du Sud, il mentionnait:

1125 "La préservation à long terme du Massif du Sud est essentielle pour conserver la diversité biologique du territoire concerné."

1130 Et cet été, le groupe FloraQuebeca, un groupe de botanistes ont fait la découverte d'une (1) plante rare de catégorie S1, qui serait le plus haut niveau en termes de rareté au niveau des plantes, et deux (2) de niveau S2, ce qui indique qu'il reste encore beaucoup de recherches à faire au niveau botanique.

1135 Maintenant, si je vais du côté des oiseaux, le côté qui m'intéresse un peu plus! Bon, on parle beaucoup de grive de Bicknell, mais il y a un ensemble d'oiseaux qui utilisent l'habitat de la grive de Bicknell, finalement, qui sont des oiseaux dits de forêt boréale et qui aiment aussi l'altitude du haut des montagnes, qui forment eux-mêmes un tableau particulier qu'on retrouve uniquement dans ces hautes montagnes dans la région de Chaudière-Appalaches.

1140 Il y a trois (3) espèces qui nichent uniquement dans les Massifs du Sud, donc pour moi, c'est majeur.

 Et plusieurs espèces, comme je disais tantôt, entre treize (13) et quinze (15) espèces qui se retrouvent plus en abondance ici qu'ailleurs dans le restant de la région.

1145 L'abondance du tétras du Canada, pour moi, qui est quand même un fait particulier, et la grive de Bicknell qui, bon, je pense, pour moi, la grive de Bicknell est un oiseau très particulier de par la difficulté de la recenser. C'est un oiseau qui chante très peu, donc aux petites heures du matin, tard le soir, donc c'est très difficile de se faire une idée précise de l'importance de ses effectifs. Donc on a des données, mais peu de données, tant qu'à moi, face à cet oiseau, dans les Massifs du Sud.

1150 Au niveau des habitats, bien, le ministère des Ressources naturelles protège un habitat dit optimum, ce qui est bien, c'est l'habitat idéal pour la grive, mais je pense que cette notion aurait toute sa valeur si elle était utilisée de manière complémentaire à la notion d'habitat réel qu'utilise la grive, tel que représenté par les cartes du Service canadien de la faune, tel qu'on l'a vu au mois de décembre.

1155 Et au-delà de ça, bien, l'habitat décrit par le Service canadien de la faune a aussi ses limites, dans le sens qu'il délimite l'habitat connu par rapport à ce qu'ils ont inventorié, et il y a d'autres habitats qui sont similaires ou identiques où on n'a pas trouvé de mention de grive de Bicknell ou il y a pas eu tout simplement d'inventaires de faits qui, à mon sens, ont tout autant de valeur.

1160 Aussi, il y a une notion que monsieur Chabot a fait allusion tantôt, qu'il y a des habitats qui vont devenir propices pour la grive de Bicknell éventuellement, parce que la grive de Bicknell utilise en fait un état transitoire d'un habitat particulier.

1165 Au niveau du ministère des Ressources naturelles, bon, lors d'une correspondance récente, on faisait allusion que l'habitat de la grive de Bicknell habitait une faible variété d'oiseaux, donc de favoriser ces habitats pourrait diminuer la biodiversité des Massifs du Sud.

1170 Les oiseaux qui utilisent l'habitat de la grive de Bicknell sont souvent des oiseaux qui sont quand même rares en Chaudière-Appalaches et à l'inverse, les habitats connexes abritent des oiseaux qui sont très communs en région, et même dans le parc.

1175 Donc je pense qu'on pourra jamais protéger suffisamment d'habitats de la grive de Bicknell pour arriver à menacer la notion de biodiversité dans le parc, du fait que l'habitat de la grive de Bicknell, dans le fond, est limité, est restreint par l'altitude. Donc c'est un habitat qui ne peut pas s'étendre.

1180 Je vais aller rapidement au niveau des loisirs, bon, on sait qu'il y a beaucoup d'infrastructures dans le parc, c'est un lieu par excellence pour le plein air, et surtout que c'est un endroit qui est quand même à proximité des grands centres comme Québec, Saint-Georges, Montmagny.

1185 Donc c'est une région, c'est un lieu qui est attirant, et au niveau de la région, c'est même favorable à attirer l'implantation de nouveaux citoyens qui de plus en plus recherchent des lieux tranquilles et naturels et sauvages, alors que de venir s'implanter devant un parc éolien, bien, en règle générale, c'est beaucoup moins motivant que de chercher des paysages authentiques et vierges.

1190 Donc pour conclure, je reviens un peu à l'aspect eau! Du fait qu'un grand ensemble du projet se fait sur les versants sud, bon, je pense beaucoup à la rivière Etchemin comme étant une rivière qui pourrait voir sa qualité d'eau amoindrie, pour une considération finalement qui est plus une considération d'argent, l'argent qui ne vaudra peut-être pas autant qu'on pense dans dix (10) à vingt (20) ans d'ici malheureusement.

1195 Et puis cette eau, bien, pour moi, c'est la ressource naturelle de l'avenir. Donc à tous les dirigeants, je pense que vous avez entre les mains une manne, à vous de savoir la préserver si vous voulez pouvoir l'exploiter de façon adéquate un jour.

1200 Donc des endroits pour mettre des éoliennes, au Québec, ce n'est pas ça qui manque. De l'eau potable de qualité en milieu habité, je crois que c'est pas mal plus rare.

1205 Donc pour moi, il est clair que je considère le projet éolien tel que projeté comme étant une grave erreur, je suis conscient que l'argent est au coeur du problème et que cette opportunité est des plus alléchantes pour nos élus.

1210 Par contre, on y perdra sur plusieurs points qui n'ont pas de prix. Le plus important est probablement la menace pour la qualité de l'eau qui est excellente; suit le climat de division qu'installe un tel projet lorsqu'il vient entre autres courtiser propriétaires de terrain et élus...

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Labrie, dix (10) secondes!

1215 **PAR M. MARIO LABRIE:**

Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

1220 Vous pouvez finir votre dix (10) secondes!

PAR M. MARIO LABRIE:

1225 C'est ça, il me restait une phrase! Je dirais, bien, c'est ça, il y a la richesse exceptionnelle qu'offre ce territoire, et cette richesse déborde des limites du parc de par les cours d'eau, de par les mammifères qui y transitent et par les vastes habitats et les paysages qui s'offrent à nous.

1230 Donc utilisateurs du parc ou non, c'est notre qualité de vie qui s'en verra diminuée. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235 Merci. Dans votre mémoire, monsieur Labrie, vous semblez mettre en doute la notion d'habitat optimal défendue par le MRNF.

Pouvez-vous vous expliquer là-dessus?

PAR M. MARIO LABRIE:

1240 Bien, l'habitat optimal du MRNF est un habitat propice à la grive de Bicknell, ça, je remets pas ça en doute.

1245 Ce que je remets en doute, c'est le fait de vouloir protéger uniquement cet habitat. Parce qu'en fait, la grive de Bicknell va utiliser des habitats, on disait des strates un peu différentes d'habitats, comme il avait été expliqué par un biologiste du Service canadien de la faune, où il va y avoir des légères différences dans l'habitat, mais qui ne sont pas suffisantes pour faire en sorte que la grive mette de côté l'habitat.

1250 Donc la grive va utiliser un habitat plus large et ça, on peut le voir selon les cartes du Service canadien de la faune, je pense que c'est quarante pour cent (40 %) des observations de la grive de Bicknell qui ont été à l'extérieur du territoire défini par le ministère des Ressources naturelles.

1255 Donc quarante pour cent (40 %) des observations en dehors d'un habitat, en tout cas, on peut voir un oiseau en dehors de son habitat lors entre autres de la migration automnale ou printanière, mais lors de périodes de nidification, l'oiseau, son réflexe, c'est d'aller dans son habitat.

Je sais pas si vous saisissez, mais il y a comme une partie de l'habitat réel qui est sacrifiée dans cette description, qui est limitative, du ministère des Ressources naturelles.

1260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À un autre endroit aussi dans votre mémoire, vous mentionnez que par contre, sur la place publique, il règne un climat de crainte, et peu de gens osent s'exprimer.

1265 Est-ce que vous pourriez préciser un peu plus votre pensée sur ce climat de crainte?

PAR M. MARIO LABRIE:

1270 Bien, je pense qu'il y a un malaise – comment je dirais ça! Le fait de se prononcer pour l'éolien est bien vu, ce qui est pas mauvais en soi, sauf que quand on arrive avec un contexte comme ici où il y a un habitat fragile, où il y a quand même des raisons autres que d'être contre l'éolien, de s'opposer à la présence d'un projet tel que celui de Saint-Laurent Énergies, si on essaie de s'avancer, c'est qu'on est comme catégorisé comme anti-éolien.

1275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça me dit pas c'est quoi le climat de crainte.

1280 Parce qu'un climat de crainte, ça veut dire que peut-être, si on prend par exemple, je vais vous donner un exemple, c'est juste un exemple, mais si on prend la construction, pour aller placer des gens sur la construction, il y a des gros bras, puis des fois, bien, ils en sortent un, puis ils en sortent un autre, est-ce que ça se passe ici auprès de la population?

1285 Parce que la crainte, pour moi, un climat de crainte, c'est qu'on fait pression sur quelqu'un. Est-ce qu'il y a des gens qui ont eu des pressions sur eux personnellement, que s'ils étaient par exemple contre l'éolien, qu'ils étaient pour se faire casser des bras? Ça, c'est un climat de crainte.

PAR M. MARIO LABRIE:

1290 Non, bien là, au niveau physique, je pense pas que personne ait de menaces, mais c'est plus, disons, on n'est pas à l'aise d'être contre ce phénomène-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295 Mais chacun a droit à son opinion, non?

PAR M. MARIO LABRIE:

Oui, en effet. On est comme catégorisé.

1300 En tout cas, j'ai fait allusion dans le texte à la notion de sectaire, on est vu comme des gens qui ont une vision qui dérange.

PAR LE PRÉSIDENT:

1305 OK, d'accord. Donc il semblerait aussi qu'il y a plusieurs organismes gouvernementaux qui ont refusé de vous aider, parce qu'ils disaient que c'était considéré comme étant un projet politique, c'est qui ces organismes? Quels sont ces organismes?

PAR M. MARIO LABRIE:

1310 Bien, j'en ai mentionné un qui était la Fondation québécoise de la faune...

PAR LE PRÉSIDENT:

1315 Mais à part celui-là, est-ce qu'il y en a d'autres?

PAR M. MARIO LABRIE:

1320 Oui, bien, pas nécessairement, si j'ai écrit gouvernementaux, c'est pas nécessairement gouvernementaux. Environnementaux plutôt.

PAR LE PRÉSIDENT:

1325 Non, c'est environnementaux. J'ai dit gouvernementaux, mais c'est environnementaux. Vous avez tout à fait raison, oui.

PAR M. MARIO LABRIE:

1330 Bien, je sais qu'au niveau des organismes qui s'occupent de la grive de Bicknell sur le plan international, je sais qu'eux ne veulent pas s'avancer dans ces dossiers-là.

Bon, je sais qu'il y en a d'autres qui nous ont dit un peu le même son de cloche, mais j'en ai pas qui me viennent, là.

1335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il semblerait aussi lorsque vous avez rencontré le Comité de bassin de la rivière Etchemin, que le président vous aurait dit qu'il y avait quelqu'un de Saint-Laurent Énergies sur le

1340 c.a. et à ce moment-là, le président vous aurait fait voir l'incapacité du Comité de bassin de la rivière Etchemin à donner son aval à votre projet.

Est-ce qu'il vous l'a clairement dit ou bien donc c'est une interprétation de votre part?

1345 **PAR M. MARIO LABRIE:**

Bien, ça peut être vu comme une interprétation, mais il nous a quand même dit: bien, vous comprendrez que! Donc vous comprendrez, bien, c'est qu'on en a compris qu'il y avait peut-être une limite à la possibilité d'aller de l'avant.

1350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous parlez également que certains élus ont été approchés de votre part, puis que certains élus aussi étaient plutôt favorables à votre projet d'aire protégée...

1355 **PAR M. MARIO LABRIE:**

Étaient plus ouverts.

1360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... étaient plus ouverts, puis que finalement, bien, ils ont décidé d'emboîter le pas au projet éolien.

Est-ce que vous pouvez me donner le nom de ces élus?

1365 **PAR M. MARIO LABRIE:**

Bien, je dirais qu'on a quand même pu avoir plus de discussions avec les élus, entre autres de Saint-Magloire et Saint-Philémon, on a eu plus de discussions et il y avait plus d'ouverture à entendre parler du projet, oui.

1370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Maintenant, une dernière question pour moi, je sais que monsieur Haemmerli attend, il est patient!

1375 Pour quelles raisons dites-vous que la chasse à l'orignal se déroule de manière passablement anarchique?

PAR M. MARIO LABRIE:

1380

OK. Bien, c'est sûr que moi, je ne suis pas chasseur, donc je ne l'ai pas vécu personnellement, mais par mes nombreuses randonnées dans le parc, j'ai pu constater que, bon, c'est quand même des terres publiques, et chacun se fait comme propriétaire d'un territoire, bon, en s'affichant, bon, untel chasse de telle année à telle année, et bon, c'est qu'il y a eu aussi

1385

beaucoup de braconnage qui a été fait sur le territoire.

Donc en fait, c'est peu contrôlé. Chacun est un peu, chacun fait un peu sa loi. Il y aurait lieu, à mon avis, qu'il y ait plus de contrôle face à la chasse d'original qui est quand même importante dans ces secteurs-là qu'il y en a actuellement.

1390

PAR LE PRÉSIDENT:

Et quand vous parlez de contrôle, vous pensez à quoi?

1395

PAR M. MARIO LABRIE:

Bon, j'ai pas d'exemple précis, mais je pense que si les gens avaient peut-être à déboursé un montant pour aller chasser en échange d'un contrôle plus rigoureux, il y a beaucoup de gens qui seraient intéressés quand même à venir chasser ici.

1400

Disons que la structure, j'ai pas de définition en tant que telle de structure, c'est pas mon domaine, mais d'après moi, il y a des choses qui pourraient être faites, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1405

Parfait, merci monsieur Labrie. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

1410

Monsieur Labrie, de façon très terre à terre, des points de détails!

Dans votre mémoire par exemple, après la visite du Service canadien de la faune, dans votre mémoire à la page 5, vous nous dites:

1415

"Faune et Parcs Québec donneront la directive de respecter une zone de protection..."

PAR M. MARIO LABRIE:

1420 Oui, la distance, je devais vérifier avec monsieur Normand Latour, et on m'a dit qu'il était en vacances jusqu'au 25.

1425 Mais je crois que cette distance-là est d'un kilomètre (1 km), parce que dans un document sur le site du BAPE auquel je fais référence à la fin de mon mémoire d'ailleurs, il est question d'une recommandation du Service canadien de la faune de respecter une zone d'un kilomètre (1 km) par rapport à toute présence de grive de Bicknell.

1430 Donc comme c'était dans la même époque, d'après moi, le ministère des Ressources naturelles, bien, c'était pas le ministère des Ressources naturelles à l'époque, mais ils ont dû se référer à cette distance-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Pouvez-vous nous revenir avec ça?

1435 **PAR M. MARIO LABRIE:**

Oui, je peux m'informer à monsieur Latour, effectivement, s'il est au courant de ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1440 Lorsque vous parlez des ouvrages ou exposés traitant de la grive de Bicknell, vous nous parlez de l'élaboration d'un plan de gestion qui a pas pu être terminé, bon. C'est le document de monsieur Paulette de 2008, j'imagine, il a pas pu être terminé pour?

1445 **PAR M. MARIO LABRIE:**

Parce qu'on l'a relevé de ses fonctions alors qu'il était en train de...

PAR LE COMMISSAIRE:

1450 Parce que la Société de gestion a été dissoute, c'est ça?

PAR M. MARIO LABRIE:

1455 D'après moi, ça s'est fait après la dissolution de la Société de gestion.

Là, j'y vais selon...

PAR LE COMMISSAIRE:

1460

Non, on validera avec monsieur Paulette! OK, c'est beau.

Page 9, deux (2) sondages avec des oui, des non, des dates, mais où, posés par qui, combien de réponses? Ça prendrait des détails un peu.

1465

PAR M. MARIO LABRIE:

Oui, bien ça, c'est des sondages qui avaient apparu dans le journal local La Voix du Sud, donc c'est l'information à laquelle j'avais accès.

1470

Peut-être que La Voix du Sud pourrait vous le dire à ce moment-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1475

D'accord. Tantôt, vous avez parlé de la réponse, c'est-à-dire le fait que la Fédération québécoise de la faune a pas voulu vous appuyer, est-ce que vous avez une réponse écrite?

PAR M. MARIO LABRIE:

1480

J'ai une réponse courriel que je peux vous faire parvenir.

PAR LE COMMISSAIRE:

1485

Merci. Vous dites aussi que, bon, Nature Québec est devenu le premier organisme qui vous a appuyé, etc., c'est à quel moment?

PAR M. MARIO LABRIE:

1490

C'était à l'automne dernier finalement. En fait, la visite de Christian Simard s'était faite quelque chose comme le 2 octobre, si je me trompe pas, ou le 1^{er} octobre, là. Il me semble que c'est le 2 octobre. C'est dans ces temps-là que ça s'est fait.

PAR LE COMMISSAIRE:

1495

Puis vous dites aussi qu'avant les appels d'offres sur les parcs éoliens, c'était dans les plans du MDDEP de faire du parc régional une aire protégée, vos sources?

PAR M. MARIO LABRIE:

1500 Bon ça, c'est ce que les gens m'ont dit, là. Là, je pourrais vous relever les sources et vous les transmettre. Moi, j'ai pas la source directement, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1505 D'accord. Et puis lorsque vous parlez de l'aire protégée proposée par les MRC, puis vous dites, bon, curieusement, il y en a une qui permettrait aux élus de ne pas protéger ce qui devrait l'être, et puis vous élaborez.

Vous parlez de laquelle? Parce qu'il y en a comme plusieurs sur la table?

1510 **PAR M. MARIO LABRIE:**

Oui. Bien, c'est sûr qu'en fait, bon, on avait quand même vu celle de Gestion Forap au départ, mais enfin, je me base sur le fait que ces aires protégées là, dans le fond, vont permettre au projet éolien de demeurer où il est. Donc je fais juste exclure dans le fond le parc éolien qui englobe le bassin versant des rivières Etchemin entre autres, puis beaucoup d'habitats au-delà de 1515 sept cents mètres (700 m) où la grive de Bicknell est incluse.

1520 Donc pour moi, c'est des zones primordiales à protéger. Donc c'est certain que peu importe l'aire protégée qu'ils vont proposer, s'ils gardent le parc éolien intact comme il est là, ils excluent des zones primordiales à protéger, finalement.

Donc moi, je me base sur ce que je sais qu'ils ne protégeront pas, puis bon, j'ai quand même une idée de ce qu'ils veulent.

1525 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK, ça va.

1530 **PAR M. MARIO LABRIE:**

Là, on l'a vu aussi dans les propositions dernièrement.

PAR LE COMMISSAIRE:

1535 Ça va, merci.

Puis là, je suis dans le paragraphe où vous parlez de quinze (15) minutes, vous avez quand même eu plus que quinze (15) minutes, mais c'est pas de ça que je veux parler!

1540 C'est du déboisement d'Hydro-Québec. Vous dites que c'est commencé? Où ça?

PAR M. MARIO LABRIE:

1545 Oui, bon bien là, moi, c'est les gens qui viennent me voir à mon travail, des gens de Saint-Luc qui me disent qu'ils voient les camions d'Hydro-Québec, puis il y a des travaux de faits pour déboiser les lignes.

Donc à quel endroit précisément, je pourrais m'informer.

1550 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bon ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 Deux (2) autres questions! Le fait d'avoir un parc éolien, est-ce que ça empêcherait la présence de sentiers de motoneige ou de quad?

PAR M. MARIO LABRIE:

1560 Bon, est-ce que ça va empêcher la présence de sentiers de motoneige ou de quad, peut-être pas, il va peut-être falloir en déplacer quelques-uns. J'ai pas fait l'analyse de tout ça.

1565 Mais ça rend quand même le site moins intéressant pour les gens, surtout les gens qui viennent de l'extérieur et qui viennent voir les paysages et tout ça, c'est moins attrayant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1570 Et pourquoi dites-vous que le parc éolien menace l'intégrité de la qualité du réseau de chemins équestres existants?

PAR M. MARIO LABRIE:

1575 Parce que, bien, les chemins équestres, entre autres, ils utilisent les sentiers multifonctionnels, donc le sentier du mont Saint-Magloire qui, lui, est au coeur des éoliennes les plus au nord.

Dans le fond, eux seront plus dans ces secteurs-là, ils seront plus dans l'habitat sauvage et naturel comme c'était auparavant, puis il va y avoir des modifications dans la qualité des activités qu'ils offrent.

1580

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci beaucoup.

1585

BRUNO LABRECQUE

PAR LE PRÉSIDENT:

1590

Bruno Labrecque s'il vous plaît.

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

1595

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

1600

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

J'espère de vous faire économiser du temps, je vais vous le lire, ça dure sept-huit (7-8) minutes sans plus.

1605

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

1610

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

C'est pas technique. Je m'appelle Bruno Labrecque, je demeure à Beauport.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Je suis résident...")

1615

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e paragraphe, 7^e ligne, "... une caserne de pompiers...")

Un restaurant, un hôtel.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 2^e paragraphe, 7^e ligne, "... un camp forestier...")

1620

FIN DE LA LECTURE (Page 14, 1^{er} paragraphe, avant dernière ligne, "... par ce projet.")

PAR LE PRÉSIDENT:

1625

Trente (30) secondes!

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, 1^{er} paragraphe, avant dernière ligne, "Au moins...")

1630

FIN DE LA LECTURE (Page 14, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... de respect.")

Bon, vous me coupez, c'est ça que vous me dites? Je vais aller à la conclusion.

1635

PAR LE PRÉSIDENT:

Des fois, on n'a pas le choix. Quinze (15) minutes, c'est quinze (15) minutes.

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

1640

OK. En conclusion!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Durant les séances...")

1645

FIN DE LA LECTURE (Page 18, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "... n'est pas compatible.")

PAR LE PRÉSIDENT:

1650

Merci monsieur Labrecque. Ça fait même un peu plus que trente (30) secondes, vous comprendrez.

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

1655

Je vous remercie, c'est parce que j'ai posé deux (2) questions par le Web, vous m'avez répondu juste à une.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pardon?

1660

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

J'ai posé deux (2) questions par le Web, vous m'avez répondu juste à une.

1665

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien en fait, probablement que les questions, écoutez, si la Commission juge si elles sont pertinentes ou non pour son enquête, d'une part.

1670

Et deuxièmement, c'est possible que votre question avait déjà été répondue. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de consulter tous les DT, toutes les transcriptions?

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

1675

Je les ai toutes imprimées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680

Mais probablement, c'est que des fois, il y a des questions qu'on juge non pertinentes aussi pour nos travaux. Sinon on n'en finirait plus. Si vous saviez le nombre de questions, monsieur Labrecque, que la Commission a reçues, et il y a beaucoup de ces questions-là qui avaient déjà été répondues d'une façon ou d'une autre.

1685

Ceci étant, monsieur Haemmerli, je vous laisse la parole, avez-vous des questions?

PAR LE COMMISSAIRE:

1690

Qu'est-ce qui vous fait dire, monsieur Labrecque, que les emplois vont être donnés aux gens de l'extérieur?

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

1695

Parce que présentement, en ayant assisté aux séances du conseil municipal, il y a eu des postes vacants ici dans les derniers deux-trois (2-3) ans et on a été incapable de les combler avec des gens d'ici, souvent.

PAR LE COMMISSAIRE:

De quel ordre, ces postes-là?

1700

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

Bien, chauffeur de charrue, on a eu une secrétaire qui a été engagée, de Saint-Camille, je pense, qui a été congédiée, qui est présentement sous enquête.

1705

Vous pouvez les trouver dans les rapports du conseil municipal.

C'est pour ça que je vous dis que ce qui a été mentionné avec Saint-Laurent Énergies, c'est vraiment des emplois spécialisés, des monteurs de lignes, c'est sûr qu'il va y avoir des bûcherons, ceux-là ici, on en a, il y a pas de problème.

1710

Mais quand ça va être plus spécifique à la job des éoliennes, ça va assurément venir de l'extérieur.

1715

D'ailleurs il en a été question lors des audiences assez couramment, que je les suivais par le Web, il y a eu plusieurs questions là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, puis on va en parler encore cette semaine nécessairement.

1720

Lorsque vous nous parlez de la saga du registre et de la tempête, puis vous dites que la municipalité a décidé d'ouvrir son registre un jeudi soir, c'était sur quoi qu'elle consultait?

1725

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

Je me souviens plus exactement qu'est-ce que c'était, mais il fallait venir signer pour montrer – c'est comme les registres qu'ils font en ville. Tu viens ouvrir ton livre – de toute façon, vous pouvez le demander au maire, il est juste derrière moi – tu venais apposer ta signature pour voir si ça valait la peine de faire peut-être un vote ou un référendum ou quoi que ce soit, je sais pas.

1730

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc la municipalité propose un règlement...

1735

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

Non, c'était pas un règlement. C'était juste prendre pour l'ouverture d'un registre, pour voir si les gens étaient pour, contre, pour décider si on allait faire autre chose.

1740

PAR LE COMMISSAIRE:

On validera avec qui de droit.

1745

Et puis elle est où, la fameuse côte d'asphalte?

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

Ah! Bien ça, ça a pris plus que quinze (15) minutes lire ça, pourtant, je me suis dépêché!

1750

La côte d'asphalte, elle est présentement – bien, les gens de Saint-Luc la connaissent tous, tout le monde l'a vue, parce que tu t'en vas, c'est juste dans le 12, quand on entre par le 12, la route panoramique, il y a une grande côte là, puis les camions étaient pas capables de monter, ça fait que tu arrives en plein bois dans une côte, puis il y a un grand bout qui était asphalté.

1755

Puis les camions étaient pas capables de monter, même allège, excusez-moi l'expression allège, ça fait qu'ils attachaient un bulldozer en avant.

1760

Mais quand ils sont partis, l'érosion a fait, c'est incroyable, comme je vous l'ai marqué, puis là, bien, Saint-Laurent Énergies est en train de reconstruire cette même route là au même endroit, de la même façon.

On dit aussi qu'on va devoir monter les camions en poussant les camions.

1765

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça me surprend que Saint-Laurent Énergies a déjà commencé à travailler, le projet est pas autorisé!

1770

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

Bien, je vais être honnête avec vous, je vais être très honnête avec vous!

1775

Pour moi, c'est difficile d'écrire, je viens d'écrire vingt-quatre (24) pages, je suis déçu de pas m'être rendu au bout. Je vous ai remercié, et je le pense profondément, mais pour aller au Massif

du Sud régulièrement, puis là, cette semaine, je vais passer la semaine là, et j'y vais encore, je peux pas comprendre qu'on est assis ici, puis que l'autre jour, pendant trois (3) jours, il y avait tout ce monde-là pour débattre sur un projet qui est déjà avancé.

1780 C'est là que je bogue, moi. Parce qu'il y a des choses de faites, il y a plein de choses de faites. Il y a des nouveaux chemins, il y a plein d'affaires.

1785 Mais si c'est un projet, pourquoi que la Commission du BAPE n'est pas là avant que le projet débute pour dire oui, votre rapport émet une opinion disant on est favorable ou non, le ministre décide, parfait. On y va, parfait, commencez les travaux.

Mais pourquoi il est commencé avant?

1790 Pour ce qui est des lignes électriques d'Hydro-Québec, c'est vrai, il y a des photos. Vous allez probablement le voir dans les mémoires futurs, il y a des photos comme de quoi que c'est déjà ligné, les transits sont faits, et tout est fait, tout est préparé.

1795 J'ai comme l'impression qu'on peut émettre notre opinion, mais malheureusement, malheureusement, j'espère juste qu'il puisse se produire ce qui s'est produit avec le gaz de schiste hier! C'est qu'on a décidé qu'on avait été trop vite et on a décidé de reculer un peu et de prendre le temps. J'espère qu'on va en venir à cette conclusion-là, simplement.

1800 Je veux pas, comme disait le monsieur avant, c'est vrai que quand on est contre – moi, je suis pas contre l'éolienne, je suis contre l'implantation d'éoliennes au Massif du Sud! On a vu des photos tantôt, vous avez pas idée de voir comment ça peut être beau. C'est tout ce qu'on a dans la région.

1805 On a la chance d'avoir ça, mais c'est tout ce qu'on a. Et planter des éoliennes, pour moi, je pense que, comme je disais plus loin, c'est la mort du Massif du Sud.

1810 La semaine dernière, je suis monté avec deux (2) de mes amis de Québec faire de la motoneige. Le gars qui était en avant de moi, il a arrêté à peu près cinquante (50) fois pour faire des photos, j'ai dit, on va tu se rendre! Je vais t'en montrer, des belles places. Il arrêta pas, il était tout le temps là avec la main dans les airs en me montrant tout ça.

1815 C'est un cri du coeur. J'ai rien de technique dans mon chose, ça vient du coeur. J'ai pas la prétention de rien. Je trouve que présentement, le BAPE fait une bonne job, mais malheureusement, je pense qu'elle aurait dû être avant, parce que c'est depuis 2005, depuis 2007 plus précisément, avec la municipalité.

Il y a des ouï-dire qui se sont dits, il y a pas de preuve, j'en ai pas mis là-dedans, mais il y a des choses que j'ai dites, j'apporte un blâme, j'ai pas dit d'accusation, je porte un blâme, puis je pense qu'il y a des gens qui vont confirmer des choses.

1820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez mentionné que l'accès au parc se fait également par le 9^e Rang, à quel endroit par le 9^e Rang?

1825 **PAR M. BRUNO LABRECQUE:**

1830 Bien, tu peux le faire, il y a la route, ce qu'on appelle la route Pomerleau. La route Pomerleau monte, elle est fermée l'hiver, mais au bout de la route Pomerleau, il y a un rang 10. Moi, la terre qu'on a, elle est du 9 elle va jusqu'au rang 10. Au rang 10, l'hiver, c'est le sentier de motoneige.

1835 Mais ce sentier de motoneige là donne accès à une multitude d'autres endroits. Il y a mon mécanicien qui fait du hors piste, il vient, il monte par là, lui, il prend même pas la piste de motoneige, il pique au travers du bois, parce que c'est de même que ça fonctionne, les hors-pistes, il pique, c'est des machines incroyables.

1840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est normal, de faire du hors piste dans un parc?

1845 **PAR M. BRUNO LABRECQUE:**

Oui. Si vous voyiez, à certains endroits, ils l'interdisent. Aux Monts-Valin, c'est encore accepté.

1850 Vous savez, Le P'tit Train du Nord, à Montréal, il y a trois (3) ans – c'était une des premières pistes de motoneige au Québec en 70, Denis Drouin avait instauré cette piste de motoneige là – elle a été fermée par la municipalité du Mont-Tremblant il y a trois (3) ans.

Le gouvernement a émis immédiatement un moratoire de cinq (5) ans pour interdire toute fermeture prochaine des pistes de motoneige, parce que c'est sûr que tu peux pas faire plaisir à tout le monde, mais la motoneige génère des milliards en retombées économiques pour la province.

1855 Ça fait que là, ils ont fait un moratoire de cinq (5) ans. C'est sûr qu'il faut tout étudier ça, il faut essayer de préserver tout le monde, là, mais c'est pour cinq (5) ans, il reste encore deux (2) ans de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860 Comment faites-vous pour évaluer que les retombées économiques dans le futur vont être plus importantes que celles générées par les redevances?

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

1865 Parce qu'il y a une personne qui travaille avec moi que je connais absolument pas, c'est une Française, elle demeure à Québec, son mari travaille pour SNC-Lavalin, ils se sont acheté une terre à Saint-Magloire. Ils se sont fait bâtir un magnifique chalet en bois rond face au mont Magloire. Ça fait que j'ai dit, ah, c'est le fun, elle m'a montré des photos, c'est magnifique. J'ai dit, tu sais qu'il y a un parc éolien qui s'en vient là.

1870 Si vous aviez vu la figure de cette femme-là! C'est incroyable. Parce qu'elle, elle s'en venait là pour voir la montagne; dans cette montagne-là, il y a plusieurs éoliennes qui sont déplacées du Mont-du-Midi, parce qu'il y a la grive de Bicknell, pour s'en aller vers Saint-Magloire. Et elle va les avoir en face.

1875 Je pourrais vous en nommer pendant, il y a plein de monde qui viennent de Québec, qui viennent passer. Moi, je suis continuellement dans le Massif du Sud, tout le temps, je me promène là.

1880 Il y a les sentiers de motoneige, de quad, comme je vous dis, il y a du télémark, il y a du monde qui font – comme vous l'avez dit lors des audiences, je pense que c'est vous qui avez posé la question, est-ce que les gens peuvent partir tout simplement, n'importe où, avec leurs raquettes sur leur dos pour y aller! Effectivement, ils peuvent y aller, parce qu'il y a des accès, il faut les connaître, c'est bien sûr.

1885 Mon mécanicien me disait, Bruno, j'ai trouvé une place magnifique pour faire du ski-doo. Ah oui, j'ai dit, c'est où? Il voulait pas me le dire. Bien voyons, tu sais bien, je le dirai pas, je le dirai pas. Il dit, c'est à Saint-Luc. Je viens de là!

1890 Pour vous dire, il y a plein, il y a des moyens, je crois, puis ça l'est, c'est présentement en train de se faire. Parce que le centre d'équitation, ça existait pas quand j'étais jeune. Le nouveau camping, pas le camping, mais le centre d'interprétation qui est dans le bas, qui est flambant neuf, qui a deux-trois (2-3) ans, les camps de bois rond, il y a pas d'électricité, ils sont neufs, tu t'amènes

1895 là, c'est de toute beauté. C'est juste sur le flanc nord-est du Massif, du Mont-du-Midi, à Saint-Philémon, juste sur le bord. Sur le dessus, il y a des tourelles, il y a les centres d'équitation où ils vont coucher la nuit.

1900 Comme vous avez parlé du bruit, qu'il va y en avoir une couple, soit qu'ils vont les déplacer ou je sais pas trop quoi.

Mais ces gens-là, c'est sûr qu'ils vont fermer leur porte. Les gens iront pas au Massif faire de l'équitation, même si ça fait peu de bruit.

1905 Je crois, moi, qu'il y a un développement à faire. Les éoliennes, c'est de l'argent facile.

Je vous suggère, ma question qui n'a pas été répondue sur le Web, je l'ai ici, j'avais posé la question concernant monsieur René Vézina du journal Les Affaires. J'avais pas l'article, mais je l'ai retrouvé, vous l'avez en annexe. Ça s'appelle "Les illusions de la coûteuse patente éolienne".

1910 Là-dedans, il a fait faire une analyse par un gars en énergie, c'est assez impressionnant de voir les résultats qu'il y a là-dedans.

1915 Vous avez aussi le maire de Huntingdon, je vous passe de lire ce qu'il a écrit, il y a une couple de paragraphes assez éloquentes là-dessus aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Labrecque.

1920

PAR M. BRUNO LABRECQUE:

Merci.

1925

DENIS LAFLAMME

PAR LE PRÉSIDENT:

1930

Monsieur Denis Laflamme s'il vous plaît.

PAR M. DENIS LAFLAMME:

1935 Bonsoir monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1940 Bonsoir.

PAR M. DENIS LAFLAMME:

1945 Moi, mon mémoire n'a que deux (2) pages. J'ai pas fait de recherches, parce que je savais que d'autres s'en chargeraient, mais j'ai laissé parler mon coeur pour les gens d'ici, la population humaine locale.

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

1950 Merci monsieur Laflamme.

Monsieur Haemmerli, avez-vous des questions?

1955 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1960 Moi non plus. Merci beaucoup.

1965 Et nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes et on vous revient par la suite, merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1970

**REPRISE DE LA SÉANCE
RAOUL JOMPHE**

PAR LE PRÉSIDENT:

1975

Monsieur Raoul Jomphe s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Jomphe.

1980

PAR M. RAOUL JOMPHE:

Bonsoir monsieur Lafond, monsieur Haemmerli, messieurs les analystes et tous les gens de la Commission!

1985

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous écoute. Je pense que vous avez un vidéo à nous présenter, n'est-ce pas?

1990

PAR M. RAOUL JOMPHE:

Oui, effectivement.

En fait, je suis ici à titre personnel, premièrement, je dois le dire, et je suis aussi résident de Saint-Léandre en Gaspésie, juste derrière Matane.

1995

J'habite le lieu où il y a eu le premier parc éolien au Québec d'installé, le premier parc industriel, c'est-à-dire Le Nordais qui a été installé en 99 environ, les audiences publiques ont eu lieu en 97.

2000

Et c'est à titre personnel que je viens présenter un mémoire. C'est-à-dire que c'est un mémoire qui se veut une observation de ce qui s'est passé dans notre région, en regard de ce qui va se passer ici, c'est-à-dire une espèce d'interprétation finalement de ce qui s'est passé en aval et ce qu'il pourra y avoir en amont.

2005

Alors c'est un témoignage qui se veut surtout visuel, puisqu'une image vaut mille (1000) mots, et c'est quelques exemples, finalement, sur lesquels j'ai appuyé, pour démontrer qu'un projet, c'est une chose, mais les réalisations en sont une autre.

2010

Alors moi, j'habite un lieu où de la maison chez nous, je peux voir quarante-deux (42) éoliennes. Tout à l'heure on mentionnait des distances, les distances avaient été proposées, en

fait c'est des distances qui étaient proposées par le promoteur, et comme personne connaissait le sujet à cette époque-là, ça a été autorisé à trois cent cinquante mètres (350 m) des maisons.

2015 Alors jusqu'à tout dernièrement, c'était toujours trois cent cinquante mètres (350 m), et la MRC a transformé le règlement jusqu'à cinq cents mètres (500 m) aujourd'hui, alors que la MRC voisine, la semaine dernière, a voté un règlement interdisant les éoliennes à moins de cinq kilomètres (5 km) du fleuve Saint-Laurent. Alors on peut voir qu'il y a une disproportion.

2020 Alors ce que je vous inviterais à faire peut-être, c'est de regarder le document tout d'abord, puis ensuite si vous avez des questions, et je pourrai amener des commentaires supplémentaires si vous me le permettez.

2025 J'aurais une chose à vous demander! Pour rendre hommage aux images que je me suis efforcé à faire, ce serait peut-être de réduire la lumière, parce qu'il y a deux (2) rangées de lumière, et on a vu des photographies tout à l'heure, et en tant que photographe, je me rends compte que ce n'était pas bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

2030 Et voilà!

PRÉSENTATION D'UN VIDÉO

PAR LE PRÉSIDENT:

2035 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

2040 Je pense que c'est un manifeste, et puis je le prends comme tel, et puis on questionne pas un manifeste, dans ma tête.

PAR M. RAOUL JOMPHE:

2045 OK, vous n'avez pas de question?

PAR LE PRÉSIDENT:

2050 Pas de question moi non plus.

PAR M. RAOUL JOMPHE:

OK. Eh bien moi, j'ai un commentaire à faire. C'est un commentaire très personnel, je dois dire.

2055

PAR LE PRÉSIDENT:

Une minute, parce que le temps est déjà dépassé.

2060

PAR M. RAOUL JOMPHE:

OK, je vais aller rapidement. Donc je vais enlever les fleurs.

2065

Je dois dire que je perds de plus en plus confiance aux institutions québécoises, et pour moi, le BAPE, c'était un fleuron québécois, et c'est en train de perdre beaucoup beaucoup de couleur, et avec tout le respect que je vous dois, je pense que vous faites un excellent travail, mais ce n'est pas à votre niveau à vous qu'est le problème.

2070

J'ai posé la question à la ministre Normandeau, comment elle pouvait accepter d'installer un deuxième parc alors que le BAPE en 97 avait recommandé, la première recommandation, de ne pas faire de parc éolien en milieu habité. Et ils ont remis encore, en fait ça a ouvert une brèche et il y a eu un deuxième parc d'installé.

2075

Et maintenant, pour moi, c'est vraiment un sacrifice qui est intolérable de dire, on va ouvrir une brèche, installer un parc éolien dans un parc qui s'appelle le Parc Massif du Sud, alors qu'on vient de changer de nom, on appelle ça le parc éolien.

2080

Alors je crois qu'il va falloir se poser des questions à ce niveau-là. Et on est tous ici responsable de cette brèche-là qu'on est en train d'ouvrir. Je crois qu'il y a des lieux où on pourrait l'installer.

2085

Ceci dit, je ne suis pas contre le développement éolien. J'ai rencontré une jeune fille qui m'a fait une remarque tellement intéressante, elle m'a dit: Le problème présentement, c'est que le développement éolien, ce dont on fait tous partie ici présentement, est en train de tuer l'énergie éolienne!

2090

Alors moi, je pense que dans le futur, si on a besoin de ces gisements éoliens là, peut-être dans plusieurs années dans le futur, on pourra peut-être, si on n'a aucun choix, mais aujourd'hui, on a le choix. La vraie question, c'est: Est-ce qu'on a besoin de l'éolien présentement au Québec?

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Jomphe.

2095 **PAR M. RAOUL JOMPHE:**

Je vous remercie.

2100

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-BELLECHASSE

PAR LE PRÉSIDENT:

2105 Monsieur René Leclerc, municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

Bonsoir monsieur Leclerc.

PAR M. RENÉ LECLERC:

2110

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

Alors le mémoire de la municipalité de Saint-Luc est de treize (13) pages, incluant la page de couverture. Voici un résumé du mémoire de la municipalité de Saint-Luc en deux (2) pages!

2115

Dès l'annonce de l'éventualité d'un projet éolien sur un territoire, la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse a été active en vue d'accueillir un projet éolien aux conditions qu'il soit respectueux de la présence humaine et des paysages, que nous puissions en tirer des avantages au plan social et économique.

2120

La municipalité a donc investi ses ressources depuis 2005, au niveau de ses règlements. Dans un premier temps, pour s'assurer qu'un projet soit implanté en tenant compte de l'occupation actuelle du territoire et des paysages; elle a modifié son règlement de zonage et adopté un nouveau règlement sur ses plans d'implantation et d'intégration architecturale, en 2007.

2125

Puis en cours de projet, elle a modifié ces mêmes règlements et son règlement sur les permis de certificat pour mieux les accorder au développement du projet, en 2009.

2130

Au niveau des retombées du projet, premièrement, pour rechercher une optimisation des retombées économiques du projet pour ses citoyens et sa région, en intervenant formellement

après du promoteur de Saint-Laurent Énergies en ce qui a trait aux redevances reliées au projet pour lesquelles elle pourrait obtenir quelque trois millions sept cent quatre-vingt mille dollars (3 780 000 \$) sur les vingt (20) ans du projet.

2135 En ce qui a trait aux travaux pouvant être réservés à ses citoyens, ses entreprises et ceux de la région, lesquels pourraient être davantage importants que ceux prévus à sa convention avec Saint-Laurent Énergies, si les mécanismes nécessaires étaient mis en place.

2140 En ce qui a trait à la localisation de son centre d'exploitation et d'entretien de son bureau de projet.

En ce qui a trait de l'implantation d'un centre d'interprétation à l'intérieur du Parc du Massif du Sud.

2145 Deuxièmement, pour faire en sorte de maximiser toutes les retombées régionales du projet, la municipalité a aussi recherché, sans le succès espéré, une intervention par le CLD en vue de maximiser les retombées économiques du projet via la confection d'un bottin d'entreprises aptes à participer au projet, leurs démarches auprès du promoteur et une entente avec ce dernier.

2150 Troisièmement, en étant l'instigatrice d'une formation collégiale en région. C'est notre municipalité qui a été l'instigatrice de la formation collégiale en région pour l'entretien des éoliennes, dans le but de favoriser l'embauche de personnel technique de Saint-Luc-de-Bellechasse et de la région.

2155 Elle a eu dans ce cas un appui sans équivoque des cégeps concernés, ceux de Gaspé de Beauce-Appalaches.

2160 De plus, nous croyons que les retombées financières du projet à l'intérieur du Parc du Massif du Sud pourraient permettre d'intégrer l'industrie touristique régionale et de réaliser un développement touristique de la zone périphérique de ce parc, notamment pour les équipements existants, tels que le Centre forestier de Saint-Luc. Un tel développement demandait une ouverture de ce parc sur la MRC des Etchemins par un nouveau pôle qui deviendrait le centre d'interprétation proposé par Saint-Laurent Énergies.

2165 La municipalité a été aussi soucieuse de l'environnement naturel et humain de notamment la grive de Bicknell.

2170 En conclusion, la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse est favorable au projet qui permettra de supporter son développement.

Toutefois, elle demande au Bureau d'audiences publiques en environnement, premièrement, de retenir la mise en place d'un comité de maximisation des retombées économiques régionales;

2175 Deuxièmement, de faire en sorte que le centre d'interprétation constitue un élément majeur du parc, un point d'ancrage de son accès par la MRC des Etchemins et non seulement par l'équipement mineur misant sur l'auto-interprétation.

2180 À ce titre, compte tenu des revenus tirés du projet, elle propose que la MRC concernée s'implique avec le promoteur dans ce centre pour en faire un attrait majeur recherché.

Troisièmement, de requérir du promoteur qu'il implante son centre d'exploitation et d'entretien à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, pour en faciliter la synergie industrielle d'un parc industriel et l'utilisation des services dispensés dans le village.

2185 Quatrièmement, de maintenir le comité de liaison.

Cinquièmement, d'assurer la protection de la grive de Bicknell en tenant compte des sites alternatifs et des mesures de compensation proposées par le promoteur, en faisant en sorte de ne pas compromettre le projet.

2190 Les éléments présents ici sont plus amplement présentés dans notre mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2195 Merci monsieur Leclerc.

Au niveau de l'architecture du paysage, votre Comité consultatif d'urbanisme va être appelé à analyser plusieurs simulations visuelles qui ont été réalisées pour le promoteur, à la demande de votre municipalité.

2200 Maintenant, lors de la première partie de l'audience publique, il y a une simulation visuelle qui a été demandée par monsieur Jean-Pierre Chabot. Est-ce que vous pouvez prendre l'engagement, monsieur le Maire, d'inclure cette simulation visuelle de la route du 12^e rang dans la liste des simulations visuelles qui devront être analysées par le Comité consultatif d'urbanisme?

2205 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

Oui.

2210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Donc c'est un engagement de la part de la municipalité, excellent.

2215 Il est mentionné dans votre mémoire que les redevances serviront à l'action de la municipalité au regard de la gestion financière, de la gestion territoriale, du développement économique et des services à la population.

Lorsqu'il est question de gestion financière, vous parlez de quoi exactement?

2220 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

Bien, déjà c'est le vingt pour cent (20 %) de notre budget municipal, alors donc, on va pouvoir s'offrir plus de services, arrêter de limiter un petit peu moins.

2225 Puis ensuite de ça, les dettes qu'on a. Avant d'acheter un char neuf, on paie notre vieux char!

Puis l'attrait touristique, le développement touristique.

2230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que la gestion territoriale rime avec l'entretien des routes ou il y a d'autre chose accolé à ça?

2235 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

Voulez-vous répéter la question?

PAR LE PRÉSIDENT:

2240 Je dis, est-ce que la gestion territoriale rime strictement avec l'entretien des routes?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2245 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ou bien donc il y a d'autre chose?

2250 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

Oui.

2255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quelles sont ces autres choses?

2260 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

Pour les redevances que vous parlez?

PAR LE PRÉSIDENT:

2265 Bien, c'est parce que vous dites que les redevances, vous allez les appliquer sur un paquet de choses, notamment la gestion territoriale, le développement économique, les services à la population et la gestion financière.

Mais là, c'est quoi la gestion territoriale pour votre municipalité?

2270 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

Les routes. Comme on a beaucoup de routes, nous autres, chemins, puis ensuite de ça, comme j'ai dit tantôt, l'attrait touristique.

2275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Lorsque vous parlez, donc il y a une partie des redevances que vous souhaitez utiliser pour le développement économique, quelle sorte de projet que vous avez en tête à ce moment-ci?

2280 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

C'est surtout le tourisme. Attirer le tourisme.

2285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis les services à la population que votre municipalité entend prioriser, ce serait quels services?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2290

Attirer des nouveaux résidents et reformer les routes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295

Le contrat qui lie le promoteur avec Hydro-Québec, si jamais le projet se réalise, serait d'une durée de vingt (20) ans. Donc les retombées annuelles pour votre municipalité, grosso modo, seraient d'environ cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$).

2300

Est-ce que votre municipalité a l'intention de créer un fonds dans lequel il serait déposé un certain montant annuel tout au long de cette période de vingt (20) ans, ce qui permettrait, finalement, d'assurer à très long terme cette pérennité de gestion?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2305

Oui, ça peut se réaliser.

PAR LE PRÉSIDENT:

2310

Donc c'est un montant qui pourrait être de quel ordre à peu près sur cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$)?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2315

Ça, il faudrait décider ça avec les échevins, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320

D'accord. Je pense qu'à l'heure actuelle, vous avez déjà reçu un montant de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$)?

PAR M. RENÉ LECLERC:

Non.

2325

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas encore?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2330

Aucun sou encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

2335

C'est dès le début du projet seulement, OK.

PAR M. RENÉ LECLERC:

2340

Ça, c'est un cent quatre-vingt mille (180 000 \$) qui est ajouté aux vingt (20) paiements. C'est un vingt et unième paiement qui est ajouté en premier, en priorité, aussitôt que le projet est construit.

PAR LE PRÉSIDENT:

2345

OK. Au lieu de vingt (20), c'est vingt et un (21)?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2350

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2355

OK, parfait. Quelles sont les ressources dans votre municipalité qui pourraient être aptes à obtenir des contrats dans le cadre du projet?

PAR M. RENÉ LECLERC:

Quels contrats qui pourraient se donner?

2360

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ça. Quelles ressources dans votre municipalité, par exemple est-ce que vous avez un entrepreneur en construction? Est-ce que vous avez, je sais pas, moi, des entrepreneurs forestiers? C'est ce type de personnes.

2365

PAR M. RENÉ LECLERC:

2370 Oui, il y a un entrepreneur forestier, il y en a. Il y en a un entrepreneur de pelles mécaniques. On a des transporteurs de gravier, on a des bûcherons, pour bûcher les sentiers, les tracés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375 Autre chose maintenant. Dans votre mémoire, vous indiquez que lors des discussions avec les cégeps concernés, une nette préférence pour une contribution du promoteur à la formation a été exprimée par les cégeps.

2380 Est-ce que ça veut dire que les cégeps préféreraient avoir le montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2385 Non, c'est Saint-Laurent Énergies qui s'est engagée à donner vingt-cinq mille (25 000 \$) pour aider aux nouveaux, ceux-là qui vont vouloir travailler sur le site, comme les huit (8) à douze (12) travailleurs. Puis le cégep va avoir quatre cents (400) heures à Saint-Georges et le restant des heures, ça va être à Matane.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390 C'est parce que de la façon que c'est écrit dans votre mémoire, on a l'impression que c'est une contribution directe aux deux (2) cégeps de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), puis ça vient de finir. C'est pour ça que je vous posais la question, à savoir comment c'était...

PAR M. RENÉ LECLERC:

2395 C'est une aide financière pour les étudiants.

PAR LE PRÉSIDENT:

2400 En parlant de ça, l'aide financière aux étudiants, vous avez eu combien de demandes, parce que vous avez passé des entrevues, si je me trompe pas, où il y en a qui se sont présentés à la municipalité pour avoir de l'information, et combien qui se sont montrés intéressés à poursuivre une telle formation?

2405 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

Exactement je ne suis pas au courant encore, c'est Caroline Bouchard du Cégep de Saint-Georges qui est au courant de ça.

2410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ceux qui se sont présentés à la municipalité, vous devez avoir une idée, non?

2415 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

Oui, il y en avait un.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Un, OK.

PAR M. RENÉ LECLERC:

2425 Mais nous, nous avons mis ça dans notre convention, c'est pour donner priorité aux quatre (4) municipalités d'abord. Ensuite de ça, bien, s'il y en a qui sont pas conformes, bien, ils ont eu la chance.

PAR LE PRÉSIDENT:

2430 Parfait. Dans votre mémoire, vous faites allusion à un sondage, et vous nous dites que le sondage a été mis en annexe, sauf qu'on n'a jamais eu cette annexe-là.

Est-ce que vous pourriez nous dire, parlez-nous de ce qu'était ce sondage?

2435 Comment il a été effectué, auprès de qui, puis quels ont été les résultats?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2440 Oui, c'est suite à monsieur Labrecque, mon précédent tantôt, du registre qui a été ouvert. Le registre a été ouvert pour inviter le monde s'ils sont pour un référendum ou non.

Puis il y en a seulement huit (8). Oui, c'était une tempête, mais par ici, c'était pas si tempête que ça. Puis il y a pas eu de référendum, alors on a fait un sondage.

2445 Puis si ma mémoire est bonne, c'est le 6 octobre 2008, il y a eu soixante-deux pour cent (62 %) pour les éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450 Et le 6 octobre, quand vous avez fait votre sondage, il a été fait auprès de la population, de quelle façon il s'est fait?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2455 Un samedi ici, si je me souviens bien, un samedi matin, pour donner la chance à tout le monde de venir s'exprimer, même ceux-là qui restent en dehors.

PAR LE PRÉSIDENT:

2460 Et ceux qui demeuraient à l'extérieur de Saint-Luc avaient été avisés de quelle façon?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2465 Ils ont été avisés, il y en a eu beaucoup de l'extérieur, je pense qu'il y a eu beaucoup plus de voteurs extérieurs que de la municipalité, si ma mémoire est bonne. Ça veut dire que les contacts ont été faits.

PAR LE PRÉSIDENT:

2470 Parfait. Oui monsieur Haemmerli, je vous laisse la parole.

PAR LE COMMISSAIRE:

2475 Dans votre mémoire, vous nous dites que depuis 2005, vous travaillez à la réussite de, puis lors d'une séance, notamment en décembre 2006, il semblerait que la municipalité avait pris une résolution pour travailler à protéger le parc régional et qu'elle pensait que le projet éolien allait à l'encontre du projet récréatif que vous aviez à l'époque?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2480 Oui, c'est loin un peu, là. Oui, ça peut arriver qu'on a passé un règlement. C'était pour analyser, bien analyser avant de dire oui. J'imagine que c'était pour ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2485

Parce que là, la résolution était très claire, que vous faisiez partie d'un circuit touristique reconnu, et puis que, bon, le projet allait à l'encontre, qu'est-ce qui vous a fait changer?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2490

Qu'est-ce qui nous a fait changer d'idée?

PAR LE COMMISSAIRE:

2495

Oui.

PAR M. RENÉ LECLERC:

2500

C'est parce qu'on avait eu plus d'informations, puis là, on s'est mis à aller de l'avant.

PAR LE COMMISSAIRE:

2505

Vous reprenez aussi dans votre mémoire l'idée du comité de liaison puis de maximisation, mais avez-vous des propositions?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2510

Le comité de liaison, c'est Saint-Laurent Énergies. Il y a un membre du conseil qui va faire partie du comité de liaison, pour être au courant du système Innergex.

PAR LE COMMISSAIRE:

Puis pour le comité de maximisation, avez-vous des propositions?

2515

PAR M. RENÉ LECLERC:

De revitalisation?

PAR LE COMMISSAIRE:

2520

Le comité de maximisation des retombées!

PAR LE PRÉSIDENT:

2525 Dans votre mémoire, monsieur le maire, à la page 9, vous dites que la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse recommande la mise en place d'un tel comité qui pourrait être placé sous l'égide des MRC des Etchemins et de Bellechasse et ici, on parle d'un comité de maximisation.

2530 D'ailleurs, vous aviez fait des démarches auprès de monsieur Jean-Lin Otis du Saguenay-Lac-Saint-Jean relativement au comité de maximisation qu'eux avaient mis sur pied, qu'il avait quand même beaucoup d'informations de leur part et que vous avez rencontré, je pense, avec monsieur Otis, le CLD des Etchemins.

Et vous mentionnez que le CLD n'y a pas donné suite.

2535

Savez-vous pourquoi le CLD n'a pas donné suite?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2540

C'était dans le temps qu'ils ont changé de directeur, c'est pour ça que ça avait tombé à l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça n'a jamais été repris par la suite?

2545

PAR M. RENÉ LECLERC:

Non, ça a jamais été repris.

2550

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a eu un changement de directeur, puis il n'y a personne qui a poussé plus avant?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2555

Non, c'est resté mort.

PAR LE COMMISSAIRE:

2560

Quand vous nous dites à la page 7 que le ministère des Ressources naturelles s'est entendu avec les deux (2) MRC pour étendre la zone intensive, vous parlez de la proposition qui a été déposée en première partie?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2565 Oui, c'est pour les baux, ça?

PAR LE COMMISSAIRE:

2570 Oui.

PAR M. RENÉ LECLERC:

La zone intensive, c'est les trente (30) éoliennes, ça?

2575 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est ça.

PAR M. RENÉ LECLERC:

2580 C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2585 OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 En fait, la zone principale, finalement, c'est ça?

PAR M. RENÉ LECLERC:

Oui.

2595 **PAR LE COMMISSAIRE:**

2600 Puis pour ce qui est du centre d'interprétation, c'est parce que là, vous mettez ça dans votre liste de points, plus particulièrement la mise en place par le promoteur d'un centre d'interprétation du projet éolien, mais en première partie, vous nous avez dit aussi, bien en fait, on a cru comprendre que c'était relativement sommaire et que les MRC avaient l'intention de se servir de cet équipement-là comme...

PAR M. RENÉ LECLERC:

2605 Oui, c'est une ouverture de porte pour les Etchemins, pour qu'il y ait des débouchés du bord des Etchemins avec Bellechasse, les deux (2) côtés.

PAR LE COMMISSAIRE:

2610 Puis vous nous avez dit aussi que c'est peut-être vous qui engageriez des étudiants ou du monde pour être...

PAR M. RENÉ LECLERC:

2615 Oui, au site d'information, oui. Les projets d'étudiants, oui, c'est encore en vigueur, si le parc se réalise.

PAR LE COMMISSAIRE:

2620 Puis c'est de l'ordre de quoi, deux-trois (2-3) étudiants?

PAR M. RENÉ LECLERC:

2625 Ah, deux (2), j'imagine.

PAR LE COMMISSAIRE:

OK, c'est pas déterminé?

2630 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

2635 OK. Ça fait le tour, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640 Merci monsieur Leclerc.

TECHNOCENTRE ÉOLIEN

2645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Frédéric Côté.

Bonsoir monsieur Côté.

2650

PAR M. FRÉDÉRIC CÔTÉ:

2655

Bonsoir. D'entrée de jeu, bon, comme vous le savez, TechnoCentre éolien a fait parvenir un mémoire à la Commission. Par contre, afin de respecter le temps qui m'est imparti, il y a une présentation verbale également qui vous a été soumise qui est ni plus ni moins qu'un résumé de notre mémoire.

2660

Je veux quand même vous aviser qu'il y a quand même certaines petites modifications entre ce que je vais vous dire ce soir et le document que vous avez entre les mains. Bien entendu, je pourrai vous fournir le document final dès demain sans problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent.

2665

PAR M. FRÉDÉRIC CÔTÉ:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, "Monsieur le Président...")

2670

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... de la Gaspésie...")

Pour être parmi vous ce soir en ce très froid lundi de janvier!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... pour vous présenter...")

2675

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, 2^e tireté, "... recherche appliquée.")

Particulièrement les applications nordiques de la technologie éolienne.

2680

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 3^e tireté, "Développement...")

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... St-Laurent Énergies.")

Quoiqu'à la fin, je vais faire un petit aparté peut-être pour des trucs plus pertinents pour ce projet.

2685

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... les éléments...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, "... d'énergie éolienne.")

2690

En milieu habité.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, "Avant de faire...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "... de la main-d'oeuvre locale.")

2695

Parce que c'est ce qui répond, dans le fond, le mieux à la réalité de la construction d'un parc.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, "À cela...")

2700

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3^e paragraphe, 6^e ligne, "... les ombres mouvantes...")

Ou l'effet stroboscopique.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 3^e paragraphe, 5^e ligne, "Et les champs...")

2705

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... Massif du Sud...")

Il m'apparaît également pertinent de parler du concept d'harmonisation des usages.

2710

En effet, tout comme en Gaspésie, je comprends que le secteur ici est recherché par plusieurs touristes, villégiateurs et amateurs de la nature et que ceux-ci se questionnent relativement aux impacts qu'un parc éolien peut avoir sur ces activités.

2715

Encore une fois, je pense que l'expérience gaspésienne peut amener des réponses intéressantes. À titre d'exemple, comme vous le savez peut-être, la chasse est une activité très importante chez nous et qui est pratiquée à des moments de l'année très précis et limités.

2720

Les développeurs de parcs éoliens, par respect pour les chasseurs, ont donc interrompu leur chantier de construction lors des périodes de chasse, en plus de tenir compte de ces périodes dans la planification de leurs travaux d'entretien annuel.

2725 Autre exemple! On assiste actuellement en Gaspésie à l'établissement de diverses entreprises qui proposent des expéditions de ski hors piste dans la région. L'une d'entre elles s'est d'ailleurs implantée à Murdochville, un village entouré par deux (2) parcs éoliens, et les skieurs sont au rendez-vous.

Il en va de même pour les amateurs de motoneige.

2730 En ce qui concerne les retombées à saveur économique, le projet de Parc éolien de Massif du Sud est intéressant à plusieurs points de vue.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "En premier lieu...")

FIN DE LA LECTURE (Page 10, 2^e paragraphe, 5^e ligne, "... du fabricant REpower.")

2735 Le turbinier allemand.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 2^e paragraphe, 5^e ligne, "... et de toute sa chaîne...")

2740 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, "... des projets éoliens.")**

PAR LE PRÉSIDENT:

2745 Je vous arrête, ça fait quinze (15) minutes pile.

PAR M. FRÉDÉRIC CÔTÉ:

Parfait.

2750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'aurai une petite question tantôt. Vous avez parlé en collaboration avec le GPCo, c'est qui exactement, le GPCo?

2755 **PAR M. FRÉDÉRIC CÔTÉ:**

GPCo est une firme d'ingénierie spécialisée en énergie éolienne. Elle a d'ailleurs été acquise récemment par une firme internationale, Hatch.

2760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ils sont situés à quel endroit?

2765 **PAR M. FRÉDÉRIC CÔTÉ:**

À Montréal.

PAR LE PRÉSIDENT:

2770 Et on peut aller sur le site...

PAR M. FRÉDÉRIC CÔTÉ:

C'est soit GPCo ou Hatch.

2775

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est beau. Monsieur Haemmerli.

2780 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est parce que vous nous avez mentionné quelque chose dont on a parlé en première partie beaucoup, c'est les objectifs d'harmonisation, que ce soit pour le paysage ou les usages. Alors vous me voyez venir, là!

2785

Les objectifs, on en a. Les outils, on a essayé de creuser ça un petit peu en première partie, et c'est plus difficile.

2790 J'aimerais beaucoup savoir si vous avez des commentaires ou des propositions à faire à cet égard-là?

PAR M. FRÉDÉRIC CÔTÉ:

2795 Bien en fait, ce que nous, on constate, c'est que les développeurs, du moins ce qu'on a vu, ont une sensibilité, je dirais, importante face à l'importance de trouver des solutions de compromis ou des solutions gagnant-gagnant.

2800 Ce qu'il faut éviter, je pense, puis on le voit, c'est possible, c'est de considérer que d'emblée, parce qu'il y a un projet éolien dans les environs, tout autre usage est impossible, tout autre usage est proscrit, et que ça tue des milieux ou ça tue des usages.

2805 Force est de constater, avec ce qu'on a comme expérience chez nous, que c'est possible de cohabiter de façon harmonieuse. Évidemment, ça nécessite un travail important de la part des développeurs qui doivent s'asseoir avec les communautés.

J'ai le sentiment en tout cas qu'il y a une préoccupation de ça ici à Massif du Sud.

2810 Mais je pense que c'est en se parlant qu'on se comprend, puis si je peux me permettre, bien, il y a pas de recette magique, à part que de reconnaître l'autre dans la relation, puis de s'asseoir en trouvant des solutions qui respectent les contraintes de chacun.

Puis nous, ce qu'on a comme vécu, c'est que c'est possible.

PAR LE COMMISSAIRE:

2815 D'accord. Vous avez installé deux (2) MM92?

PAR M. FRÉDÉRIC CÔTÉ:

2820 Oui, tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE:

2825 C'était quoi l'objet de cette installation-là?

Parce que le communiqué disait deux (2) choses, alors j'aimerais essayer de trier. J'ai pas très bien compris si c'était pour former les étudiants ou si c'était pour faire de la recherche ou confirmer l'adaptabilité des engins au froid?

2830 **PAR M. FRÉDÉRIC CÔTÉ:**

En fait, ce projet-là, c'est un projet qu'on caressait depuis, en fait dans le plan d'affaires du TechnoCentre, depuis 2007 qu'on veut se doter d'infrastructures de recherche grandeur nature.

2835 Alors la première mission de ce parc-là, de ce petit parc de deux (2) éoliennes, c'est de faire la recherche et développement sur l'éolien en milieu nordique et terrain complexe.

2840 Le TechnoCentre a magasiné, si on veut, a essayé de se trouver un partenaire ou un turbinier intéressé à vendre à un centre de recherche et développement.

2845 Je vous dirais que c'est pas évident, parce que lorsqu'on fait affaire avec des turbiniers, le secret industriel, l'importance du secret industriel fait que lorsque tu t'appelles centre de recherche et développement, puis tu veux t'acheter des machines pour faire de la recherche, c'est pas évident.

Alors on a approché plusieurs turbiniers, puis REpower a répondu présent, puis on reconnaît que c'est un engagement important, parce que pour eux, le Québec, c'est quelque chose qui est important, puis ils ont contribué.

2850 Pour ce qui est de l'apport de l'enseignement, ce qu'il faut savoir, c'est que le TechnoCentre éolien est un centre collégial de transfert de technologie, puis on est associé au Cégep de la Gaspésie et des Îles, alors évidemment, dans cette relation privilégiée que nous avons avec le cégep, on a des ententes qui permettent aux étudiants du programme de maintenance d'éoliennes de venir visiter nos installations, d'utiliser en fait nos installations dans le cadre des programmes d'études.

PAR LE COMMISSAIRE:

2860 Ces équipements-là arrivaient d'Allemagne?

PAR M. FRÉDÉRIC CÔTÉ:

Ces équipements-là arrivaient d'Allemagne, tout à fait.

2865 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ils ont pas été fabriqués ici?

2870 **PAR M. FRÉDÉRIC CÔTÉ:**

Non, parce qu'évidemment, les éoliennes en tant que telles qui vont être installées au Québec dans les années à venir vont être, de façon importante, fabriquées au Québec, on parle d'un contenu au moins de trente pour cent (30 %) pour ce qui est des composantes.

2875 Soixante pour cent (60 %), quand on regarde un coût de projet, c'est les critères de l'appel d'offres d'Hydro-Québec.

2880 Par contre, lorsqu'on a acheté ces machines-là, ça s'est pas inscrit dans le cadre de l'appel d'offres, et je vous dirais que ce sont des machines qui sont arrivées avant que la chaîne d'approvisionnement de REpower soit réglée, en fait, ou soit établie. Alors on les a fait venir.

Nous, notre première, je dirais, préoccupation, c'était vraiment de se doter d'infrastructures pour faire la recherche et développement.

2885 Puis ce que je peux vous dire, c'est qu'avec ce parc-là, on se trouve à avoir au Québec une infrastructure, quand on parle d'éolienne grandeur nature possédée par un centre de recherche en climat nordique, ça se retrouve pas ailleurs au monde.

2890 Donc on est en train vraiment de se donner des outils importants pour développer un savoir-faire au Québec.

PAR LE COMMISSAIRE:

2895 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Côté.

2900

NADIA TANGUAY

PAR LE PRÉSIDENT:

2905

Madame Nadia Tanguay et monsieur Steeve Lafontaine.

PAR Mme NADIA TANGUAY:

2910

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2915

Bonsoir madame Tanguay.

PAR Mme NADIA TANGUAY:

Je vais parler en mon nom mais aussi au nom de mon conjoint qui pouvait pas être là.

2920 **LECTURE DU MÉMOIRE**

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Tanguay. Monsieur Haemmerli?

2925

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est juste un point de précision. Vous finissez justement en disant, nous sommes convaincus que le projet du Parc éolien du Massif du Sud doit être accepté tel que présenté?

2930

PAR Mme NADIA TANGUAY:

Avec les modifications qu'il y a à faire, avec tout – il faut continuer de faire les démarches qui se font pour que ce soit respectueux de tout.

2935

Mais tel que présenté, c'est tel qu'il va actuellement, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2940

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

2945

PAR Mme NADIA TANGUAY:

Merci.

2950

2955

CAROLINE POULIOT

PAR LE PRÉSIDENT:

2960 Madame Caroline Pouliot et monsieur Bruno Vachon s'il vous plaît.
Bonjour madame Pouliot.

PAR Mme CAROLINE POULIOT:

2965 Bonsoir monsieur le Commissaire, monsieur le Président.

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

2970 Merci madame Pouliot. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

2975 Je vais revenir, quand vous avez fait un petit calcul, vous dites le déplacement de sept (7) éoliennes pour conserver l'habitat représente un manque à gagner de près d'un demi-million de dollars (½ M\$), c'est quoi, c'est le nombre d'éoliennes perdues par la municipalité?

PAR Mme CAROLINE POULIOT:

2980 Bien, déplacées de notre municipalité vers la municipalité voisine qui est Saint-Magloire, j'avais fait un petit calcul rapide de vingt-huit mille (28 000 \$), sept (7) éoliennes, vingt-huit mille dollars (28 000 \$) par année fois vingt (20) ans.

PAR LE COMMISSAIRE:

2985 D'accord, ça me va.
2990 Là, les enfants vont où à l'école primaire?

PAR Mme CAROLINE POULIOT:

2995 Ils vont dans la municipalité voisine à Sainte-Justine qui est à seize-dix-sept kilomètres (16 km-17 km) d'ici, le matin et le soir. Ils voyagent ça matin et soir.

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. C'est tout ce que j'avais comme questions, merci.

3000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Pouliot.

3005

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-BELLECHASSE

PAR LE PRÉSIDENT:

3010 Monsieur Leclerc, voulez-vous revenir, j'ai oublié une question que je voulais vous poser tantôt, si vous voulez bien vous présenter à l'avant s'il vous plaît!

Ce sera pas long! Est-ce que les redevances vont être utilisées pour baisser vos taxes?

3015 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

Une partie. Bien, baisser, c'est une manière de le dire! Les dettes qu'on doit, c'est renouvelable à tous les cinq (5) ans.

3020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est plus pour effectivement un remboursement de la dette à long terme, une partie de la dette à long terme, c'est ça?

3025 **PAR M. RENÉ LECLERC:**

C'est ça. En remboursant les dettes, on baisse les taxes en même temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

3030

Bien, sans les baisser, mais ça permet, c'est sûr que quand on a une dette à long terme et qu'on la rembourse, on n'est pas obligé de se servir des taxes pour payer effectivement ça.

Parfait, merci monsieur Leclerc.

3035

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

3040 Maintenant, je vais demander à madame Marielle Lemieux s'il vous plaît, de la municipalité de Saint-Magloire.

 Bonsoir madame Lemieux, on vous écoute.

3045 **PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:**

 Bonsoir.

3050 La municipalité de Saint-Magloire, sept cent cinquante-cinq (755) habitants, je peux vous dire, on a eu le décret 2011 mercredi passé à la MRC, puis on a perdu vingt-quatre (24) habitants!

LECTURE DU MÉMOIRE

3055 Suite à la première audience, il m'avait été demandé pour ce qui avait été fait pour que les citoyens soient informés.

 Puis si vous me permettez, j'ai la lecture complète, je vais la faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3060 Vous allez le déposer auprès de madame Boutin par la suite.

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

3065 Oui, OK. Vous l'avez déjà reçu.

 Assemblée publique de consultation sur le projet de convention entre la municipalité de Saint-Magloire et Saint-Laurent Énergies.

3070 Date, le 11 septembre 2010. Lieu, 127, rue Principale, Saint-Magloire, G0R 3M0, heure, de quatorze heures (14 h) à seize heures (16 h).

3075 Votre conseil municipal vous consulte. Le Conseil municipal de Saint-Magloire vous avait fait la promesse de vous consulter dès que toutes les conditions seront réunies pour aller chercher votre avis sur le projet de convention qu'il devait signer avec Saint-Laurent Énergies.

3080 Comme dans tout projet il y a des personnes qui sont pour, d'autres contre, mais aussi celles qui sont indécises, c'est-à-dire qui n'ont pas d'avis. Pour mieux vous donner un aperçu global du projet, le Conseil municipal de Saint-Magloire a invité Saint-Laurent Énergies et le RésEAU des montagnes à venir s'adresser aux populations de Saint-Magloire le 1^{er} juin 2010.

Vous avez eu l'occasion de poser toutes les questions possibles et vous vous êtes sans doute fait votre propre opinion du projet.

3085 L'heure de la prise de décision est arrivée. Vous êtes invités à vous prononcer librement le 11 septembre 2010, à la suite d'une assemblée publique qui se tiendra à la salle du conseil municipal de quatorze heures (14 h) à seize heures (16 h).

3090 Les conditions d'organisation de cette assemblée publique sont d'ailleurs dans le Muni-info – c'est notre petit journal local – info du mois d'août, et copie vous a été envoyée au verso de ce feuillet.

3095 À cinq (5) semaines de cette consultation, le conseil municipal juge bon de préciser que notre municipalité est classée municipalité dévitalisée, et qu'un projet de développement comme celui proposé par Saint-Laurent Énergies pourrait être d'un apport important pour la revitalisation de notre municipalité, mais dans les faits, que nous rapporte ce projet?

3100 Concrètement, ce projet, c'est un montant de soixante-douze mille dollars (72 000 \$) chaque année, indexable au coût de la vie, qui vient augmenter le budget de la municipalité pendant vingt (20) ans, qui aidera à mettre en route de nombreux projets sociaux et communautaires ou à payer une partie de nos dettes, comme par exemple notre nouveau camion d'incendie qu'on doit se doter avec le schéma d'incendie.

3105 La signature du contrat avec les entreprises locales pour les travaux contractés directement par Saint-Laurent Énergies, l'augmentation de l'activité des services pendant la phase de construction, restauration maison d'hébergement, forte consommation d'essence, l'amélioration du réseau routier de la municipalité à court, moyen et long termes, la création d'emplois dans la région, l'offre de bourse aux étudiants de la région pour un programme d'études au cégep relatif à l'opération et à l'entretien du parc éolien, offrir aux citoyennes et citoyens de la municipalité la possibilité de bénéficier d'une énergie propre et renouvelable et moins coûteuse à produire.

3110 Le conseil municipal sera heureux de vous accueillir le 11 septembre, car l'avis de chacune et chacun d'entre nous compte.

3115 Suite à ce qui a été dit tout à l'heure, soyez assurés que les citoyens de Saint-Magloire ont un grand respect.

Municipalité de Saint-Magloire, assemblée publique de consultation sur le projet éolien, dépouillement final des votes, il y a eu cent quarante-six (146) pour, soixante-quinze (75) contre, deux (2) bulletins ont été rejetés, nous avons eu deux cent vingt-trois (223) votants sur une possibilité de mille deux cent quinze (1215).

3120

Puis j'aurais un autre, que je vais vous déposer d'ailleurs, que j'ai fait sortir aujourd'hui, dans le mémoire, les données de mercredi soir, monsieur Chabot avait posé une question, j'étais pas ici pour faire le suivi.

3125

1985, donc j'ai une demande et une question. Ma demande, je voudrais savoir des municipalités qu'elles vous déposent, pour que vous puissiez en prendre compte dans votre analyse, quel est le pourcentage de villégiateurs payeurs de taxes non résidents qui viennent, qui investissent des maisons et commencent avec un chalet, ils investissent dans des maisons de deux cent mille dollars (200 000 \$), combien il y a eu de permis de construction de ce monde-là depuis les dernières années?

3130

J'ai eu aucune résidence de deux cent mille dollars (200 000 \$) dans les dernières années. Les adjointes municipales m'ont sorti aujourd'hui que les anciens résidents qui avaient un chalet depuis 2005, j'en ai six (6) qui sont revenus, qui ont demandé des permis, puis c'est en bas de cent cinquante mille dollars (150 000 \$).

3135

Je vais vous le faire déposer demain, les filles vont vous l'envoyer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3140

Parfait, merci. Juste quelques questions!

Vous dites que la municipalité est membre de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud et que vous contribuez à son bon fonctionnement. Ça veut dire quoi, est-ce que c'est un montant annuel?

3145

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

Je peux pas vous dire depuis quand la municipalité paie ça, mais il y avait eu une entente. Chaque municipalité, on paie cinq mille dollars (5000 \$) par année pour la Corporation d'aménagement du Massif du Sud, ainsi que les deux (2) MRC.

3150

Et puis moi, je suis mairesse depuis un an, ça faisait six (6) ans que j'étais conseillère municipale, puis quand je suis arrivée au conseil municipal, on venait tout juste, je crois, de passer

3155 une résolution pour aider la corporation, en donnant cinq mille dollars (5000 \$), pour essayer de faire un développement au parc.

3160 Mais vraiment les antécédents du Parc Massif du Sud, je suis peut-être pas la meilleure personne, parce que j'habite pas la région, puis je suis une importée comme il y en a qui disent. Je suis arrivée à Saint-Magloire, on a acheté notre maison en 97 pour un chalet, puis on y habite depuis mai 2000, puis c'est les montagnes qui m'ont invitée à Saint-Magloire, alors je suis loin d'être contre les montagnes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3165 Parfait. Les redevances que votre municipalité pourrait recevoir, dans l'éventualité où le projet se réalisait, à quelles fins allez-vous allouer ces sommes qui vont être perçues des redevances?

3170 **PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:**

J'ose espérer qu'on va pouvoir avoir un développement qui va se faire, je pourrais pas vous dire quel genre de développement, nous sommes en train de travailler avec le CLD des Etchemins.

3175 On est trois (3) municipalités dévitalisées dans les Etchemins, et puis on va aller chercher, avec les nouvelles sommes du MAMROT, les sommes du MAMROT qu'il y avait pour les municipalités dévitalisées, on va se faire faire une étude de ce qu'on pourrait développer ou comment on pourrait développer notre village.

3180 Suite à ces études-là, peut-être qu'on aura un peu de sous pour penser à faire du développement qui soit bénéfique pour notre village.

PAR LE PRÉSIDENT:

3185 Est-ce que vous entendez quand même baisser les taxes?

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

3190 Bien moi, monsieur, nos taxes sont pas hautes, parce que je suis dévitalisée, et puis j'ai presque la moitié, plus que la moitié, c'est moins que vingt mille dollars (20 000 \$) le revenu annuel à Saint-Magloire.

Alors chez nous, monter un sou de taxes, c'est pas beaucoup, ça nous ramène pas beaucoup d'argent.

3195 Alors c'est très important qu'on monte pas trop les taxes. Mais aussi, il faut avoir une vie.

Maintenant, les jeunes, les personnes retraitées reviennent au village, puis eux autres aussi veulent avoir des services. On a une station de service, ce serait important qu'elle reste en place aussi, et je pense qu'il faut aider nos entreprises à pouvoir rester déjà sur place.

3200

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Monsieur Haemmerli.

3205

PAR LE COMMISSAIRE:

Votre budget municipal est de quel ordre?

3210

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

Cette année, un million cinquante-huit mille (1 058 000 \$). L'année passée, j'avais neuf cent quatre-vingt-seize mille (996 000 \$).

3215

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

3220

J'ai deux (2) employées, une directrice générale par intérim présentement, puis une adjointe.

Puis moi, je suis maire pas à plein temps, je travaille à l'extérieur, soyez assuré.

3225

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous avez seulement deux (2) employées en tout et partout pour la municipalité?

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

3230

Puis j'ai un col bleu, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien en fait, peut-être un employé de la voirie?

3235 **PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:**

Oui, c'est ça. Puis on prend les services de la MRC pour l'urbanisme.

3240 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Eh bien, c'est parce que Saint-Magloire, on vous connaît, on vous a suivis dans les médias depuis quelques années, parce que vous alliez chercher du monde avec des kiosques...

3245 **PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:**

C'est ça, on a eu, ce qu'ils appelaient La petite séduction, à un moment donné, on a acheté des maisons, on a loué.

3250 Présentement, on a eu un regain, on a sauvé notre école. Le but premier de la municipalité, c'était de sauver l'école, et puis on a réussi. Combien de temps, on espère, on va continuer à travailler pour laisser en vie.

Et puis chez nous, les gens ont à coeur leur milieu, mais il faut travailler fort, puis avec pas de sou, bien, c'est difficile d'emmener des gens aussi.

3255 Maintenant, on a deux (2) maisons présentement qui sont à louer, parce qu'on réussit pas à ramener les familles chez nous. On est loin, mais je pense qu'il faut juste bien se structurer, puis c'est pas facile d'attirer quelqu'un quand tu as pas d'emploi non plus.

3260 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est ça, ils travaillent où, les gens qui sont revenus?

3265 **PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:**

C'est ça, chez nous, on avait un moulin à scie qui est fermé. J'ai une entreprise, un moulin à scie avec vingt-cinq (25) employés qui est fermé. Le bois d'oeuvre, on sait ce que c'est, ça repartira pas tout de suite.

3270 Alors je pense qu'il faut essayer de travailler ensemble pour essayer de diversifier nos entreprises.

PAR LE COMMISSAIRE:

3275 D'accord. Lorsque vous faites l'énumération de vos rencontres, celle du 1^{er} juin 2010, vous dites rencontre d'information de Saint-Laurent Énergies et les citoyens et citoyennes de Saint-Magloire.

3280 Celle du 3 octobre 2009, c'était aussi avec les citoyens et citoyennes?

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

Oui, c'était ici tout ensemble, toutes les quatre (4) municipalités.

3285 On en a eu d'autres avant aussi, mais c'était au début qu'ils expliquaient le projet, ça avait commencé par chez nous.

PAR LE COMMISSAIRE:

3290 OK, c'était la rencontre pour tout le monde?

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

3295 Oui, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

3300 D'accord. Lorsque vous dites que les redevances aideraient à la mise en place de plusieurs projets, outre la réponse que vous avez faite...

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

3305 C'est ça, bien là, on a eu, juste un camion de pompier chez nous, c'est beaucoup. Un camion de pompier, vous savez comment ça coûte, c'est près de trois cent mille dollars (300 000 \$), on est allé en chercher cinquante pour cent (50 %) avec la dévitalisation, le volet 5 que j'ai pu aller chercher.

3310 Mais là, on doit faire un emprunt pour dix (10) ans, alors ces sommes-là vont aussi servir à payer nos dettes, comme on dit.

Et puis chez nous, on n'a pas d'équipement, on a seulement un pick-up, excusez, un camion, pour l'employé municipal.

On a un contrat de déneigement, on a aucune infrastructure qui nous permet, on n'a pas de roulant, comme on dit, pour une municipalité.

3315

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça vous coûterait plus cher d'avoir un employé puis de l'équipement que de donner à contrat?

3320

PAR Mme MARIELLE LEMIEUX:

Pour l'instant, non, ça me coûte moins cher avec le contrat que j'ai présentement.

3325

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien. Merci beaucoup madame Lemieux.

Et c'était la dernière intervenante pour ce soir. Je vous remercie.

3330

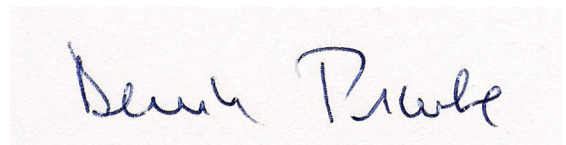
Nous allons continuer demain après-midi à treize heures trente (13 h 30), merci.

3335

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 JANVIER 2011 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

3340

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

3345